COMMISSION OF INQUIRY INTO THE ACTIONS OF CANADIAN OFFICIALS IN RELATION TO MAHER ARAR

REPORT OF PROFESSOR STEPHEN J. TOOPE
FACT FINDER

14 OCTOBER 2005

Table of Contents

Mandate of the Fact Finder 1

Process

Review of public written materials 1

Interviews 2

In camera testimony and un-redacted documents 2

What Constitutes Torture? 3

Findings of Fact

Assessing credibility 5

Torture in Syria 13

Effects of Torture

Physical effects 19

Psychological effects 19

Family and community effects 21

Economic effects 22

Conclusion and Summary of Findings 23

Appendices

A – Bibliography 24

B – Interviews 25

Mandate of the Fact Finder

On 27 July 2005, Mr. Justice Dennis O'Connor, Commissioner of Inquiry into the Actions of Canadian Officials in Relation to Maher Arar, issued terms of reference appointing me as Fact Finder for the Commission. My mandate was set out in precise terms:

> *Pursuant to the Commission's "Ruling on Process and Procedural Issues" of May 9, 2005, I hereby appoint Prof. Stephen J. Toope as a fact finder for the Commission, with the following terms of reference:*
>
> *To investigate and report to the Commission on Mr. Maher Arar's treatment during his detention in Jordan and Syria and its effects upon him and his family.*

My role is not to reach factual conclusions on the role of Canadian officials in the saga of Maher Arar. Rather, I am to determine with as much specificity as possible what happened to Mr. Arar in Jordan and Syria and to assess the effects of those events and experiences upon Mr. Arar and his family. Given the short time that Mr. Arar spent in Jordan, and his very limited interactions with Jordanian security officials, I determined at the outset of my inquiries that the Jordanian leg of his difficult travels would not be material to an assessment of his experiences or their effects. In the course of my investigations it became clear that to assess effects it was also necessary to consider what happened to Mr. Arar upon his return to Canada, and in the months and years following his return. These events and experiences are the direct consequence of what happened in Syria, and so fall within my terms of reference. In other words, it is not possible to consider "effects" without considering the interplay of the raw events in Syria with the reactions to Mr. Arar upon his return and the experience of the Commission of Inquiry itself.

Process

Review of Written materials

I began my investigations by reviewing publicly available reports detailing the human rights situation in Syria. In considering the materials on Syria, I focussed upon admittedly rather sketchy descriptions of detention facilities and reports of interrogation techniques employed by the Syrian security services. I paid particular attention to any references to the Far Falestin detention centre, where Mr. Arar had reportedly been held for most of his time in Syria. The reports consulted, which were authored by both governmental and non-governmental entities, are listed in *Appendix A* to this report.

I also requested and received from Dr. Donald Payne, Board Member of the Canadian Centre for Victims of Torture and expert witness before the Arar Inquiry, case reports of four patients he had worked with in the early-to-mid-1990's, who claimed to have been tortured while in Syrian detention. I determined that these reports might help to establish patterns that persisted over a period of time. These case notes were, of course, private, but there was no nominate information in the reports; nor were any personal details provided that might allow for the identification of the patients.

I then reviewed all of the relevant public testimony before the Arar Commission that related to Mr. Arar's conditions of detention and his experiences in interrogation. In particular, I focussed upon the expert testimony of Professor Peter Burns, Former Chair of the United Nations Committee Against Torture; Dr. Donald Payne, who testified on the physical and psychological effects of torture; and Professor Richard Ofshe, an expert on the classification of true and false confessions.

Interviews

With this background information in mind, I then interviewed Mr. Abdullah Almalki, Mr. Ahmad Abou-ELMaati and Mr. Muayyed Nureddin, each of whom described in vivid detail their experiences in Syrian detention facilities, and in particular in Far Falestin. The testimony of these men was not taken under oath, but my purpose was to compare their descriptions with the information that I had gleaned from the case reports of Dr. Payne and the publicly available reports concerning the conditions of detention at Far Falestin and the interrogation "techniques" of the Syrian security forces. I would later have to assess the credibility of this testimony, and then relate it to what I would be told by Mr. Arar himself. In gathering the information from Messrs. Almalki, ELMaati and Nureddin, I was careful to allow them to tell their stories in an unfiltered way, never posing leading questions. I wanted to let as much detail come forward as possible, detail that I would later use to compare with the testimony of Mr. Arar.

I also interviewed people who had worked closely with Mr. Arar since his return to Canada from Syria, and health professionals with whom Mr. Arar had consulted. In these interviews, I focussed primarily upon the effects of Mr. Arar's experiences on his physical and psychological health, on his social and familial relationships, and on his economic prospects. A complete list of interviews is found in *Appendix B*.

Finally, I interviewed Dr. Monia Mazigh, Mr. Arar's wife, and conducted two long in-person interviews with Mr. Arar, and one short telephone interview. In total, I spent almost 10 hours with Mr. Arar.

***In camera* Testimony and Un-redacted Documents**

The last step in my investigations was to review some *in camera* testimony and a small selection of un-redacted documents that were of direct relevance to my assessment of Mr. Arar's experiences in Syria. I chose the testimony and documents to examine after consulting with the Commissioner and with Commission counsel. I was not refused access to any material that I requested to see. This included the Canadian government's annual reviews of the legal, political and penal situation in Syria, notes taken by the Canadian consular officer, Mr. Léo Martel, after his consular visits with Mr. Arar (and some variations of these notes communicated to other Canadian government officials), and protected email communications amongst Canadian government officials during and after Mr. Arar's detention. It is important to state that there was nothing in the *in camera* testimony or the un-redacted documents that caused me to materially modify my assessment of the facts surrounding Mr. Arar's detention. I discovered no "secret" material that caused me to re-evaluate the information that had been provided in public sources.

What Constitutes "Torture"?

Even while Mr. Arar was in detention in Syria, reports circulated that he was being subjected to torture. A report of the Syrian Human Rights Committee, an NGO based in London, provided certain details that Mr. Arar himself later contradicted and clarified. In his first public statement on the conditions of his detention, delivered on November 4, 2003, a month after his return to Canada, Mr. Arar described his treatment in the context of torture. He stated:

> The next day I was taken upstairs again. The beating started that day and was very intense for a week, and then less intense for another week. That second and the third days were the worst. I could hear other prisoners being tortured, and screaming and screaming. Interrogations are carried out in different rooms.
>
> One tactic they use is to question prisoners for two hours, and then put them in a waiting room, so they can hear the others screaming, and then bring them back to continue the interrogation.
>
> The cable is a black electrical cable, about two inches thick. They hit me with it everywhere on my body. They mostly aimed for my palms, but sometimes missed and hit my wrists they were sore and red for three weeks. They also struck me on my hips, and lower back. Interrogators constantly threatened me with the metal chair, tire and electric shocks.
>
> The tire is used to restrain prisoners while they torture them with beating on the sole of their feet. I guess I was lucky, because they put me in the tire, but only as a threat. I was not beaten while in tire.
>
> They used the cable on the second and third day, and after that mostly beat me with their hands, hitting me in the stomach and on the back of my neck, and slapping me on the face. Where they hit me with the cables, my skin turned blue for two or three weeks, but there was no bleeding. At the end of the day they told me tomorrow would be worse. So I could not sleep.
>
> Then on the third day, the interrogation lasted about eighteen hours.

From the earliest descriptions of his ordeal, to the first public statement, and in all the subsequent representations of his counsel before the Commission, Mr. Arar has asserted that he was tortured. It is therefore necessary for me to enter the grim realms of defining what is meant by the term torture.

In assessing what constitutes torture, I am assisted by well-established international law standards and by clear testimony before the Commission. In the United Nations *Convention Against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment* of 1984 [hereinafter *Convention Against Torture*], "torture" is defined in Article 1 as:

> ...any act by which severe pain or suffering, whether physical or mental, is intentionally inflicted on a person for such purposes as obtaining from him or a

> third person information or a confession, punishing him for an act he or a third person has committed or is suspected of having committed, or intimidating or coercing him or a third person, or for any reason based on discrimination of any kind, when such pain or suffering is inflicted by or at the instigation of or with the consent or acquiescence of a public official or other person acting in an official capacity.

The *Convention Against Torture* is ratified by 140 states, including Canada (in 1985) and the Syrian Arab Republic (in 2004).[1] The definition of torture contained in the Convention is widely supported, and can serve as the appropriate basis for assessing whether or not Mr. Arar was indeed subjected to torture.

The definition in the *Convention Against Torture* contains five elements: (1) the intentional (2) infliction of severe pain or suffering, (3) whether mental or physical, (4) for a range of purposes (5) when inflicted by, or at the instigation of, or with the consent or acquiescence of a public official or a person acting in an official capacity.

In his expert testimony before the Commission, Professor Peter Burns reviewed the experience of the Committee Against Torture, the treaty body set up to hear state reports and individual complaints under the *Convention Against Torture*. Professor Burns is a former Chair of the Committee. He emphasised that the Committee has paid much attention to the severity of the pain or suffering that is necessary to constitute torture and to the purposive requirement of the definition. When asked directly by counsel for Mr. Arar whether being "beaten repeatedly with an electrical cord during the course of interrogations that sometimes lasted as long as 18 hours" would meet the Committee's requirements for severity, Professor Burns replied: "If that was established, in my view that would certainly be torture". (Burns testimony, pp. 5920-5921)

The questioning of Professor Burns then turned to the conditions of detention described by Mr. Arar. Mr. Arar's lawyer described the cell in which Mr. Arar said that he was held for over 10 months, and was asked if these conditions of detention might in and of themselves constitute severe pain or suffering as understood by the Committee Against Torture. Professor Burns answered:

> Assuming that that was established, and assuming the medical evidence supported it, I would regard it as torture, again subject to the purposive aspect of the definition. (Burns testimony, p. 5922)

On the "purposive" requirement of the definition, Professor Burns went on to explain that to constitute torture, it would not be enough that conditions of detention might be appalling or that Syrian officials were conducting interrogations and applying severe force. The infliction of severe pain or suffering would have to be for a purpose, such as the extraction of a confession, or another purpose referred to in Article 1 of the Convention.

---

[1] See the website of the UN High Commissioner for Human Rights: http://www.ohchr.org/english/countries/ratification/9.htm

In determining whether or not Mr. Arar was tortured, I looked for each of the elements contained in the definition of the *Convention Against Torture*. I was especially attentive to the issues of severity of pain and suffering, and purpose. The other three elements of the definition are more straightforward, with the possible exception of intention. Although intention is often considered a difficult problem in the imposition of criminal liability, it is less problematic in the definition of torture for two reasons. First, the types of force used in torture typically reveal intention. One does not apply electric shocks without intending to produce pain and suffering. Second, if one can discern a purpose in the application of force, the intention to harm is relatively easy to impute.

Findings of Fact

Assessing credibility

In finding facts concerning Mr. Arar's experiences in Syria, I must conclude as to the credibility of his testimony, which was not taken under oath. Given the very nature of detention and interrogation, much of the detail concerning what happened to Mr. Arar in Syria cannot be verified by eyewitness observers. None of the jailers or interrogators was available for me to interview. To assess credibility, I have obviously had to judge the person sitting before me and telling me his story. I have listened to Mr. Arar attentively and watched him closely. I have tried to compare his demeanour and his reactions to the scores of other torture victims and detainees I have interviewed on human rights monitoring missions in numerous countries, and in testimony before me at the United Nations Working Group on Enforced or Involuntary Disappearances where torture victims have also appeared. I have also undertaken a careful comparison of public sources about detention conditions and interrogation practices in Syria and the testimony before me. Finally, I have cross-referenced the detailed descriptions provided to me by the four men I interviewed who discussed their detention and treatment in Far Falestin. In undertaking that cross-referencing, I have also implicitly had to assess the credibility of the descriptions offered by Messrs. Almalki, ELMaati and Nureddin. To do this, I have repeated the same practices used to judge the reliability of Mr. Arar.

I must emphasise that in assessing credibility, I am limiting myself to the parameters of my mandate: I am judging only whether or not the stories told to me concerning the conditions of detention in Syria and the practices of Syrian security services are believable and likely to be true. Within these parameters, I am confident in concluding that the descriptions offered by Messrs. Almalki, ELMaati and Nureddin were convincing.

Mr. ELMaati was held in Syrian detention from November 2001 to January 25, 2002, when he was transferred to Egyptian custody. During his first interrogation he was mocked and insulted. In what may seem surprising at first blush, insults were highlighted by Mr. ELMaati as a particularly troubling feature of his first interrogation, even though he was also punched and kicked. This is a pattern repeated by all the men I interviewed who had been held in Far Falestin. Each described in vivid detail the dehumanizing effect of the "dirty" or "nasty" words used by the interrogators. None of them even wanted to repeat these words. Mr. Almalki, who was detained from 3 May 2002 to 29 February 2004, explained the psychological effect most directly: he suggested that when the dirty words were used, he realized that he was going to be treated very badly. It was a shock delivered to his whole system.

The words also worked harm and created fear at a deep cultural level. The men I interviewed were all committed Muslims. They found the words deeply offensive from a religious perspective, especially when the words were used in relation to mothers, sisters or wives, and linked to threats. It must also be said that the use of "dirty" words seems to have confirmed cultural stereotypes. Two of the men I interviewed emphasized that the interrogators at Far Falestin were not traditional Sunni Moslems, but Alawites (a favoured group under the Baathist regime). There was a high level of distrust, even disgust that I sensed in their descriptions of the interrogators, rooted not only in suffering but in cultural incompatibility.

Mr. ELMaati also offered a lengthy and highly specific description of the cell in which he was held. He remembered cell Number 5 with horror, describing it as a "hell hole". The cell was downstairs from the interrogation rooms, in a basement. It was approximately "190 cm high by 180 cm long by 90 cm wide". A small window in the door was blocked. There was a small hole in the ceiling covered by bars. Mr. ELMaati found two blankets that smelled of urine. The cell was freezing cold, as it was winter and there was no heating.

This description of a cell at Far Falestin was mirrored almost exactly by Mr. Almalki. His cell was also downstairs from the interrogation rooms. It was small and dark, approximately 198 cm high by 185 cm long by 86 cm wide. Mr. Almalki was quite precise about the dimensions; he had decided to make a special effort to remember the conditions of the cell with care. For example, he remembered that the width was the length of his arm, plus the diameter of four fingers. He also described a hole in the ceiling some 25 by 15 cm, and mentioned that cats would sometimes urinate through the hole. The side and back walls were slick with condensation, and lice and cockroaches infested the cell. Large rats would sometimes squeeze under the cell door, presumably to look for food. On one very rare occasion when he was allowed to go outside for roughly 20 minutes, in July of 2002, Mr. Almalki took his blankets with him to air them. In the light he could see yellow and black growth on the blankets and "insulator" (two pieces of cloth stitched together to place under his blankets), that he had not seen in the dark cell. In winter the cell was freezing: "I used one of my underwear to put on my head just to warm my ears, I used socks on my hands…and all the clothes I have I was basically wearing". In summer it was stifling hot. Mr. Almalki told me that his interrogators referred to the cell as "the grave".

Mr. Nureddin was detained from 11 December 2003 to 14 January 2004. He struck me as a simple man: his descriptions were unembellished and visceral. He described his fear at being shown in an interrogation room a few links of chain on a wall and an open chair frame which he immediately deduced were used for torture. Many details of his testimony correlated closely to descriptions offered by Messrs. Almalki and ELMaati. For example, in one interrogation session two days after his arrest, Mr. Nureddin described how he was stripped to his underwear and had cold water poured over him while lying on his stomach under a fan. He was asked to raise his feet. He then saw a "black cable" which was used to beat him on the soles of his feet. This cable – which figures prominently in all the descriptions of beatings that I heard – was brought down on his feet some fifteen times. Then Mr. Nureddin was told to stand up. Cold water was poured on his feet to ease the searing pain, and he was ordered to run in one place before the procedure was repeated two more times.

Mr. Almalki described a similar pattern with even greater intensity. In his first interrogation session, on the night of his detention, Mr. Almalki was also partially stripped and told to lie on his stomach with his legs in the air. He was beaten with a black cable, in his case all over his body, but especially on the soles of his feet. Cold water was then poured on his feet and he was ordered to run in one place. He explained that this procedure actually restored feeling to the soles of the feet, and allowed the interrogators to begin the process again.

Mr. ELMaati was also treated to a stripping down to his underwear, pouring of cold water over him, and intense beatings with what he described as a "black electric cable roughly an inch thick".

In the case of all three men, it is important to specify that they were being beaten explicitly to gain information and a confession to involvement in a terrorist organization or plot. Mr. ELMaati was asked about a map of a government complex in Ottawa that he knew had been discovered in the truck that he drove for a haulage company. He was specifically asked to "tell us the story of the map". Mr. Nureddin was asked if he belonged to "Ansari Islam". Mr. Almalki was asked "why everyone is looking for him" and was told to admit that he was "the right hand of Osama bin Laden". At one point well into his detention, an interrogator told Mr. Almalki that he would be tortured for three days straight, that he would "not get out until you need to be hospitalized". Or Mr. Almalki could confess to being a member of Al Qaeda and he might be released.

In each case, the men ultimately signed confessions or wrote out what they say they thought that interrogators wanted to read. Mr. ELMaati said that after three days of beatings he just could not resist any longer. Mr. Nureddin testified that he signed three documents that he had not read; he did so after hearing the screams of other torture victims, including women – which he found particularly upsetting. Mr. Almalki told me that after severe beatings he "was prepared to say more or less anything about myself", but that it was "another thing to implicate someone else I did not know or did not know to have done anything".

In his testimony before the Commission of Inquiry, Professor Richard Ofshe, a leading expert on the classification of true and false confessions from the University of California, Berkeley, emphasised that the use of physical force – he was questioned in the context of "torture" – is a "powerful motivator" for confessions (Ofshe testimony, pp. 5982-5983). He went on:

> If the individual has already been convinced that the interrogator is immovable, then it makes no sense to resist the torture. The only thing in front of them is to minimize the torture. That is the only choice they've got. And they can do that by complying. ...And if you can succeed in cutting it [the torture] off by giving a false confession, that can start to look like a very attractive alternative... .(Ofshe testimony, p. 5983)

This testimony is relevant because it helps to explain the psychological state of the men I interviewed who had been interrogated in Far Falestin. Each told me that at some point they concluded that they had to tell the interrogators whatever they wanted to hear. Professor Ofshe explains why the truth or falsity of a statement may come to mean nothing to a detainee in the face of continuing physical violence.

Dr. Donald Payne explained the psychological effects of torture slightly differently, but the consequences he describes align with those suggested by Professor Ofshe:

> [T]orture has usually been...viewed as pain and suffering that is inflicted on somebody and people respond to reduce the pain, whereas seeing many individuals you come to recognize it is really destroying the will, humanity, spirit of the individual so that they lose control of themselves and are willing to give up control of themselves to their torturers. (Payne testimony, p. 6052)

This description is consonant with the statements of the men I interviewed who often spoke of their "humiliation" or of attacks on their "dignity". But, like Professor Ofshe's account, it helps to explain why one might "say anything" to stop physical abuse: one may simply give up control, including control over the truth about oneself.

Of all the testimony I heard, Mr. Almalki's revealed the most intense pain and suffering. It is important to recount aspects of this testimony because it is the closest in certain descriptive elements to what I later heard from Mr. Arar. It is also important because Mr. Arar and Mr. Almalki overlapped in their respective periods of detention; the conditions they describe are closely interconnected.

When Mr. Almalki first arrived at Far Falestin, he was asked routine questions, and he was treated "decently". Indeed, he thought that he could still convince the Syrian authorities with whom he had to deal that his arrest was "a mistake". He was even told that he might be out in a "couple [of] hours". He was then blindfolded and taken to another room, where he was asked whether he knew certain people. He remained blindfolded for roughly two days. After being asked about one person who Mr. Almalki said that he did not know, suddenly he received a hard slap across the face. Mr. Almalki described how he felt "transferred...to another world":

> I still remember that slap as if it's happening right now, and I got, just so vivid in my memory...because I felt just that he, in humiliation that they sacked my dignity, they crushed my, you know, my personality, just, it felt so bad when they slapped me...

Thus began an interrogation session that continued for between seven and eight hours. That was when he was asked to strip to his underwear and to lie on his stomach on the floor. The "whole point [was] to have my legs at 90 degrees". They started "hammering my soles. Basically it felt like lava just being poured over". In later session when he was not blindfolded, Mr. Almalki saw that the interrogators used a black cable that "looks something like a, the alternator belt in the car". He also saw black hoses "but they didn't use them too much because they said this is not as painful as the cables". Mr. Almalki specified that there were different styles of the cables used at different times, of "different thicknesses, different length, different ways of putting it together and taping it and twisting it on itself".

After enduring beatings on his soles for some time, Mr. Almalki felt he could bear no more, and he flipped over. The five or six interrogators were angry, so they began kicking Mr. Almalki, and beating him all over with the cable. They stood on his back to restrain him. After more

lashes on Mr. Almalki's soles, the interrogators used the cooling method (cold water and running in place) described previously. The interrogation only stopped when Mr. Almalki lost consciousness, and woke up with a doctor checking his blood pressure.

Mr. Almalki was then taken to the dark cell described above. He later learned that he was in cell number three; he was called "Number Three" for the entire period of his detention. On this first day the cell was a refuge:

> I just felt that I don't want to go through the hell again so if they would just keep the door shut… . Well, few minutes in there I just felt like crying, I just cried, I, I just didn't know what to do.

Over the course of a few months, the cell would take on an overwhelmingly negative power, and Mr. Almalki would almost hope to be taken for interrogations (which by this time were much less violent) to escape from the conditions of his solitary detention.

Mr. Almalki also described in detail the bathroom routine for prisoners in the basement cells. The two cockroach infested washrooms were made available to prisoners one-by-one three times a day. A bottle was in his cell for urination. At first Mr. Almalki was allowed exactly two minutes for each bathroom visit. This limit was enforced rigidly, and forcefully. Mr. Almalki complained that two minutes was not always enough for bodily functions, and that he would have to stop eating. One guard began to allow Mr. Almalki an extra minute in the bathroom. Even this was not much of a help when a prisoner had diarrhoea, which was common because of the bad food and water. In such circumstances, waiting to use the bathroom could be excruciating. On Fridays, he remembered that roughly ten minutes was allowed for pre-prayer ablutions.

Early the next morning, his second day at Far Falestin, and only about four hours after the previous interrogation had ended, Mr. Almalki was called up again. He was interrogated for approximately eighteen hours straight, but the focus was on intense questioning, not intense physical pressure.

On the third day, he was called in the morning and immediately told to take off most of his clothes. Mr. Almalki was forced into a car tire, his neck shoved against an inner rim, his back bent double and his knees against the other side of the inner rim. He was then beaten severely, especially on his head, his soles and his genitals. The motivation was clear:

> …for every point they were asking me about…keep on beating me till I answer with something that they were satisfied; and then they would move on to another point and they would keep on beating me for that point till, you know, they get satisfied either that what I was saying was true or I get them what they wanted.

This treatment lasted for some three or four hours. In a surprisingly mundane twist, lunch was then brought in and Mr. Almalki was given some chicken and a piece of orange. He remembered that the orange was very hard to eat because "the inner skin of my mouth was almost gone because of the screaming so it was burning to eat anything acidic, I guess".

Interrogation continued for roughly 40 days, but without applications of force comparable to those of the first three days. Then around the fortieth day, Mr. Almalki was called in for an interrogation and asked for the first time about any connection he might have with Mr. Maher Arar. This was part of a wider ranging set of questions involving a number of Mr. Almalki's friends and acquaintances, and about Mr. Almalki's business dealings. This questioning involved a new interrogator, who Mr. Almalki later discovered, was a Mr. George Salloum, the "head of interrogation" at Far Falestin.

On July 17, 2002, Mr. Almalki was called up for another session of interrogation. He remembers that

> ...the tone of the treatment was different. They asked me to wear the blindfold immediately once I got up. Basically this blindfold was a, you know, you have the prison floor then stairs up to the interrogation floor, once you are at the gate, the door from the stairs to the interrogation floor, at the right-hand side there is a bucket of water which has these rubber pieces, blindfolds, they keep in the water I guess to keep them soft. ... But at same time for annoying the prisoners and humiliating them their water is the filthiest I have ever seen.

Blindfolded, Mr. Almalki was taken into an interrogation room and immediately slapped, punched and questioned aggressively for roughly an hour or two. He was accused of lying to the interrogators during his past sessions. He was then taken back to his cell, but remembers that he could hear almost constant screaming from other prisoners being interrogated. He stressed that this was a common denominator throughout his stay at Far Falestin: hearing screams. It reached a point where "I could distinguish if someone is being tortured by the tire, the chair, electricity; each one had a different type of screaming...".

The next day, July 19th, Mr. Almalki was brought up for interrogation in the morning, but the approach was less aggressive. He was returned to his cell, then called back up at roughly 11 am, and "the humiliation started again...beating and calling names". Mr. Almalki was forced to stand on one foot facing the wall. When he lost balance or tried to change legs, he would be beaten. Then the chief interrogator, Mr. George Salloum, arrived and asked Mr. Almalki why he had lied. Mr. Almalki was then blindfolded and the beating recommenced, with repeated and powerful slaps across the face.

Then Mr. Almalki was forced onto his stomach, just as in the first three days of interrogation, and the black cable was used to "hammer" the soles of his feet. He was once again accused of supporting Osama bin Laden and of training with Al Qaeda in Afghanistan. After more beatings, which lasted until after midnight, Mr. Almalki said that he told the interrogators whatever they wanted to hear.

On July 20th, Mr. Almalki was brought back to a different, high-ceilinged, interrogation room. More brutal questioning began. He was partially stripped and slapped. The room had a border at the bottom of the wall, a cement projection about 10 cm wide, which was probably part of the building's foundation. At the top of the wall there was a metal window with bars. Mr. Almalki was forced to face outward with his back against the wall, his hands above his head holding the bars on the window while standing on the cement projection at the bottom of the wall. He then

had to let his feet slide from the ledge and hang, the window sill cutting into his wrists. When he slid down or fell, he would be beaten and told to suspend himself again. His hands and wrists were bleeding and the pain was intense. He was finally tied in this same manner to the bars, using strips of cloth, with his hands behind his head. The slapping continued, and Mr. Almalki was also hit with a belt and a black cable.

Mr. Almalki cannot remember how long he was kept in this position, as the pain blocked out his mental faculties. Finally, he was let down, but beatings continued all night. After this experience, Mr. Almalki gave in to the interrogators completely:

> My policy after that was I wasn't willing to take any beating... I told them 'Whatever you want, I'll tell you what I know. If you want something else, I will sign a piece of paper, blank, and you fill it up with whatever you want or you can tell me what you want me to fill it up;' and I was really, I, I got to the point where I felt I cannot take any, you know, one more lash...

In fact, during the period in late July the interrogations continued to be harsh, though there were fewer intense beatings. Until August 24th. On that day another intensive session of beatings took place involving an unspecified number of interrogators. Mr. Almalki was again blindfolded.

In September and October, Mr. Almalki was questioned but without the application of physical force. Instead, he was threatened with new forms of punishment, including "the chair" which Mr. Almalki knew to be a brutal method in which a victim's back was twisted over the empty frame of a metal chair, producing intense pain. Many of the questions began to revolve around his relationship with Maher Arar. From November 2002 to August 2003, Mr. Almalki remained in the same dark cell, and was questioned regularly, but not with the same use of physical force that he had previously experienced. He emphasises that he spent 483 days in that horrible cell. In August of 2003, Mr. Almalki was transferred to Sednaya military prison, where he experienced some further beatings, but not of quite the intensity of those in Far Falestin. Here, however, the beatings were not to gain information, merely to punish or intimidate. Nor were the living conditions quite so harsh, except for a period of ten days at the beginning of his detention in Sednaya that he spent in another subterranean cell. He was released from Syrian detention on March 1, 2004.

Messrs. Arar and Almalki overlapped in Sednaya prison, where they were able to talk at some length. However, they apparently did not share all the details of their respective detention and interrogation experiences. They both told me that they were more preoccupied with daily survival and with discussing how to get out of detention. Since then, they have been in touch from time-to-time in Canada, but Mr. Arar says that they have not spoken for more than a total of five to six hours in person or on the telephone since their respective returns to this country. Mr. Arar states that when he saw the chronology of Mr. Almalki's detention that was published in the media, more than eighty per cent was new information to Mr. Arar. Mr. Arar and Mr. ELMaati did not know each other well, but apparently have become mildly acquainted recently as a result of the Inquiry. They had not discussed the details of their detention and treatment in Syria before Mr. Arar's story became public. Mr. Nureddin and Mr. Arar did not know each other and to my knowledge have still not been in touch.

Although there are strong similarities in the descriptions of Syrian detention and interrogation techniques offered by Messrs. Almalki, Arar, ELMaati, and Nureddin, I have been given no reason to suspect any collusion. Indeed, there are also some telling differences in what they described, differences that help me conclude that the similarities are based on authentic patterns and not on any collaboration to produce coherent stories.

The descriptions provided by Messrs. Almalki, ELMaati, and Nureddin were also consistent with the descriptions of Far Falestin available in public sources, but were much more detailed. For example, the 2004 Country Report on Human Rights Practices for Syria, published by the United States Department of State, notes that former detainees "reported torture methods" including "beating, sometimes while the victim is suspended from the ceiling". The State Department reports that "torture was most likely to occur while detainees were being held at one of the many detention centers run by the various security services throughout the country" (State Department 2004, p. 2). The State Department's Report for 2002 contained essentially the same information (State Department 2002, p. 2). Amnesty International's Report of 2002 states that in Syria "[t]orture and ill-treatment continued to be inflicted routinely on political prisoners, especially during incommunicado detention at the Palestine Branch [Far Falestin]...". (Amnesty International 2002, p. 2).

The practices described by Messrs. Almalki, Arar, ELMaati, and Nureddin also found strong echoes in the case notes provided to me by Dr. Payne. Refugee claimants previously held in Syrian detention in the early 1990's also described tiny basement cells that were damp and dirty, hearing people screaming between their own interrogation sessions, being hit by cables, and being forced into a tire for beatings. The pattern of brutal beatings at the very beginning of detention followed by less "intense" interrogation was also reported by one of Dr. Payne's patients.

The 2003 Annual Report of the Syrian Human Rights Committee provided more specific information. It referred to detainees in "Palestine Branch for Military Interrogation" who were "severely tortured and subject to immense physical and psychological abuse". The report specifically mentioned Mr. Arar, who was said to have been subjected "to severe torture and intensive interrogation and charged with cooperating with Al Qaeda" (Syrian Human Rights Committee 2003, pp. 3-4). In a letter to Mr. Arar's wife, Dr. Monia Mazigh, dated July 29, 2003, the Committee asserted that Mr. Arar was being subjected to extreme torture including "hitting with a baton and a fraying cable on the soles of his feet and on his body, the use of electricity and bending in an automobile tire for many hours".

As will soon become apparent, the description of the Syrian Human Rights Committee was exaggerated. I take it to be a positive sign of his credibility that Mr. Arar was clear both in public and to me that his treatment was not as bad as suggested by the Committee. Mr. Arar knew what had been reported by the Committee before he made his first public statement detailing his treatment, yet his own description was more restrained. What is more, Mr. Arar also knew some of what Mr. Almalki had experienced but never sought to "out bid" Mr. Almalki in suffering. Indeed, Mr. Arar stated to me directly that he thought Mr. Almalki's experience had been worse than his own. Throughout his testimony, Mr. Arar was remarkably measured. He was able to recall significant detail, but adjectives and adverbs were notably absent. He

struggled to remember at times, and only rarely lost his composure. When he did, it was almost always in reference to the suffering of someone else: Mr. Almalki, women that he heard being tortured, the idea of his children being left without him for a long time.

When I compare information available from public sources with the cross-referenced testimony of Messrs. Almalki, ELMaati, and Nureddin, I conclude that the stories they tell are credible. I believe that they suffered severe physical and psychological trauma while in detention in Syria. Mr. Almalki was especially badly treated, and for an extended period. When I compare all of this information to the story told to me by Mr. Arar, I am convinced that his description of his treatment in Syria is accurate. It is now time to turn to that story.

Torture in Syria

When Mr. Arar was taken across the border from Jordan to Syria on October 9, 2002, he was already extremely worried and distraught. It is important to consider his state of mind even before he found himself in Far Falestin. He had been arrested in New York, and strip-searched, which he found "humiliating". He had been held in the Metropolitan Detention Centre in Manhattan for eleven days (September 27th to October 7th), being interrogated. He was initially denied access to a lawyer, and had little food or sleep. His request to pray during the interrogation sessions had also been denied. His interrogators had insulted him and used "bad words", which he found deeply upsetting. At 3:00 am one morning, he was awakened and told that the Director of the US Immigration and Naturalization Service had ordered that Mr. Arar be sent, not to Canada, as he says that he constantly requested, but to Syria. He told me that at this moment he began to cry and immediately said that he would be tortured. He felt "destroyed".

Mr. Arar was then bundled into a van to New Jersey where he was loaded onto a private plane that began a long journey to Syria, via Washington, Portland Maine, Rome, and Amman. Throughout this trip of many, many hours, he was chained and shackled in the back of the plane. Only in the last couple of hours were the shackles removed; he was then invited to eat some dinner with his guards. He could not eat. He recalls that he had plenty of time to remember stories he had heard from his parents in the 1980's about abuse in Syrian prisons. He was terribly frightened, and assumed that he would face torture.

Mr. Arar arrived in Jordan in the middle of the night. While being transported to a detention centre, his Jordanian guards apparently hit him repeatedly on the back of the head. Mr. Arar was blindfolded. He had not slept since he left New York. He was brought into a room and his blindfold was taken off. He was asked some routine questions and then blindfolded again and taken to a cell. He could not sleep for fear. The next morning he was taken to a doctor who asked if he had any chronic diseases or conditions. Then he was taken to an interrogation room and asked more routine questions before being told what he already knew: "You are clear you are going to Syria".

That same day he was bundled into a car or van. Being blindfolded again, he was not sure exactly what was happening. He was told by one guard that he was going back to Montreal, and he was desperate to believe him. Instead, he was transferred twice into other vehicles. He was driven fast over bad roads; from time-to-time, he was struck by one of his guards.

At around 5:00 pm that same day, he was taken into a building and his blindfold removed. He saw pictures of Presidents Assad, father and son. Some of his luggage that had been given back to him in Jordan after the plane ride was searched and gifts for his family – chocolates and perfume – were stolen. Later, Mr. Arar learned that he was in the Far Falestin detention centre. He had arrived exhausted, hungry and terrified. He ventured to me that he was so frightened at that moment that if he could have figured out some way to kill himself he would have done it.

I must pause at this point to offer some impressions of Mr. Arar, gleaned from our extended conversations and from the way he tells his story. The impressions are relevant to my assessment of his credibility and, even more, to my later evaluation of the effects of his experiences upon Mr. Arar and his family. Mr. Arar strikes me as a person with what one might describe as moral courage. By that I mean that he is willing to take risks when he feels that he must make a point or to vindicate a belief. However, he does not seem to be particularly physically courageous. He is not "tough"; the prospect of physical pain frightens him a lot. When frightened, he loses composure. On many occasions he told me that a particular circumstance had caused him to break into tears. This observation is not a criticism. Far from it. There are few people in our era in Canada who must ever test their own physical courage. I cannot imagine how I would react if threatened with the prospect of torture or if confronted with its reality. My point is only that when one considers Mr. Arar's situation as he entered Far Falestin, it is relevant to note that his fear seems already to have been intense and his resources to cope with violence limited.

Later on the same day he arrived at Far Falestin, Mr. Arar was taken for questioning from around 8:00 pm to midnight. He was questioned by a man named "George", who Mr. Arar later discovered was George Salloum, the head of interrogation at Far Falestin, who also interrogated Mr. Almalki, but in his case, only later in the period of detention. Two other interrogators were taking notes while George asked the questions, which were mostly about Mr. Arar's family. George said he knew one of Mr. Arar's brothers, but this later turned out to be a lie. Mr. Arar said that he was already crying and "destroyed" during this interview. He had already decided to "say anything" necessary to avoid torture. It should be recalled that the other men I interviewed who had been in Far Falestin each made the same point, reflected as well in the extensive experience of Professor Ofshe: telling interrogators what they seemed to want to hear was simply a way to avoid physical abuse. Alternatively, in Dr. Payne's framework, saying what interrogators want to hear is simply a giving up of control, including control over the truth about oneself. There was in fact no physical violence during this interrogation, but there were ominous threats. If Mr. Arar was slow to answer, George said that he would use "the chair" which Mr. Arar did not understand, but assumed to be a form of torture.

After receiving some bread and potatoes to eat, Mr. Arar was taken downstairs to the basement. He was shown to the end of a hall and turned right and pushed through an open door. His reaction was one of shock, as he found himself in a tiny cell, roughly seven feet high by six feet long by three feet wide. The dimensions, though expressed in feet, rather than centimetres, correspond closely to the descriptions of Messrs. Almalki and ELMaati. So do other details. Mr. Arar mentioned that the cell contained only two thin blankets and a "humidity isolator" as well as two bottles, "one for water and one for pee". He also described an opening in the middle of the ceiling, roughly one foot by two feet. There was no light in the cell at all, except what filtered through from the opening in the ceiling. He recalled two or three times when cats peed

through that opening. He later discovered rats in the building, seeing them in the bathroom. He found rats "scary" and began to stuff some Chinese-made shoes that he had been given in New York under the cell door to prevent rats from slithering in. The cell was damp and very cold in winter and stifling in summer. Mr. Arar was known to guards only by his cell number: Two.

Mr. Arar's description of the bathroom routine also matches the detail offered by Mr. Almalki. Each prisoner was called to the bathroom three times a day, usually before the serving of meals. The guards would randomly start at different cells and would stand by the toilet. Each prisoner was given two or three minutes. One guard, with whom Mr. Arar had a slightly better relationship, would allow a little extra time in the bathroom. As other prisoners remembered, the bathroom routine was excruciating when one had diarrhea. Mr. Arar was relatively lucky in that he had been able to bring in two tins that had been filled with Tunisian sweets. He used these tins when necessary and cleaned them in the bathroom. On Friday, fifteen minutes was allowed for washing before prayers.

On the day after he was brought to Far Falestin, October 9, 2002, Mr. Arar was even more exhausted, as he could not sleep in the horrible cell. He was called up for interrogation. When George arrived, he immediately started hitting Mr. Arar. The chair on which Mr. Arar was sitting was taken away, so that he was now on the floor. Being put on the floor is a pattern repeated by the other men I interviewed. They interpreted it as a form of humiliation – lowering the status of the detainee in respect of the interrogators.

George brought with him into the room a black cable, which might have been a shredded electrical cable. It was about two feet long. It was probably made of rubber, but was not hollow. Mr. Arar says that as soon as he saw the cable he started to cry. George told Mr. Arar to open his right hand. George then raised the cable high and brought it down hard. Mr. Arar remembers the moment vividly. He says that he felt like a bad Syrian school boy. He stood up and started jumping, but was forced back down and the process was repeated with his left hand. Again Mr. Arar jumped up. No question had yet been asked. This technique seems to parallel the sudden slap used on Mr. Almalki, which snapped him into another world. Mr. Arar's reaction was the same. He really began to fear what was coming.

From then on, Mr. Arar was forced to stand near the door, and the questions began. The constant theme was "you are a liar". He was given breaks and put in another room where he could hear other people screaming. Sometimes he was blindfolded and left to stand in the hallway for an hour or more. The screaming continued. It is notable that the only time Mr. Arar completely broke down while I was interviewing him was when he described the screams of women being beaten and the cries of the babies that some of the women had with them in the detention centre. Mr. Arar was made "very fearful" hearing any screams. When he was brought back into the interrogation room, he would be beaten about the upper body and asked more questions. Mostly, he was asked about his relations with various people. On the second day in Far Falestin, the interrogation lasted for roughly ten hours.

Day three, October 11, 2002, was the most "intensive" for Mr. Arar. He was questioned for sixteen to eighteen hours, with great physical and psychological abuse. The questions focussed in part on Mr. Almalki. Mr. Arar was beaten with the black cable on numerous occasions

throughout the day, and threatened with electric shocks, "the chair" and "the tire". The pattern was for Mr. Arar to receive three or four lashes with the cable, then to be questioned, and then for the beating to begin again. After a while, he became so weak that he was disoriented. He remembers being asked if he had trained in Afghanistan. By this time, he was so afraid and in so much pain that he replied: "if you want me to say so". He was asked which border he crossed and whether he had seen Mr. Almalki in Afghanistan. Mr. Arar remembers urinating on himself twice during this questioning. He had to wear the same clothes for the next two and a half months. He was "humiliated".

The questions continued to be focussed upon relationships with various people, his family, his bank accounts, and his salary. Mr. Arar remembers with some bemusement that the interrogators could not understand what he did for a living; the concept of "services" in the IT business did not ring true to them. Nor did his salary which they thought was impossibly high. He was beaten for all these "lies".

After these beatings on day three, the interrogation became less intense physically. There was much less use of the cables, and more punching and hitting. On the 16th or 17th day of October, even this beating diminished. But the threats intensified, so that the psychological pressure was extreme. For example, in the second week of detention he was put in "the tire" but, unlike Mr. Almalki, was not beaten. But the threat was real. The "chair" was also invoked to scare him. At the end of each interrogation session an interrogator would say "tomorrow will be tough" or "tomorrow will be worse for you". Mr. Arar found it almost impossible to sleep for more than two or three hours a night.

Mr. Arar describes a similar reaction to that of Mr. Almalki. Over time, as the beatings became less intense, it was the daily horror of living in the tiny, dark and damp cell all alone and with no reading material (except later, the Koran) that came to be the most disturbing aspect of the detention. Whereas at first the cell was a refuge from the infliction of physical pain, later it became a "torture" in its own right. Mr. Arar describes nights alone in his cell where he could not sleep on the cold concrete floor. He had to turn every fifteen minutes or so. He was constantly thinking of his family, and worried about their finances and their safety. He was "bombarded by memories". He remained in this cell for ten months and ten days, and saw almost no sunlight except for when he was transferred for consular visits. His first visit to the courtyard of the prison did not take place until April 2003. Mr. Arar describes the cell as "a grave" and as a "slow death". He remembers that by June or July of 2003, he had reached his limit. He had tried to keep in shape by doing push ups and pacing in his cell, but he was losing all hope, and he stopped his modest exercise regime.

On at least two occasions in his cell he completely lost control, and began to scream and to bang his head against the wall. He felt "dizzy and tired and breathless" and his heart started beating wildly. Each time, a guard came and let him wash his face. He was not punished, which surprised him. Over time, Mr. Arar also found himself becoming, as he described it, "more selfish". Whereas at first his thoughts were mostly about his family, after a few months in detention he cared only about his daily survival. This is a source of guilt even today.

One of his interrogators, "Khalid", had not seen Mr. Arar for a few months. When he saw Mr. Arar in July 2003, Khalid said that Mr. Arar's wife would divorce him if she saw him as he

was now, thin, listless and crying. The consular visits with Mr. Léo Martel provided some small hope, and some connection to Mr. Arar's family, but they were also immensely "frustrating".

Mr. Arar remembered one particularly telling detail when I asked him about the walk up and down the stairs to the interrogation rooms. I simply asked whether he remembered seeing anything on the stairs. For some time, he could not recollect anything in particular, but then remembered the presence of a bucket with water on the stairs and what seemed like rubber shoes. It seems likely that this was the same bucket that Mr. Almalki remembered holding rubber blindfolds. Mr. Arar never took anything out of the bucket, unlike Mr. Almalki, but on one occasion when he was mistaken for another prisoner, Mr. Arar was asked to carry the bucket. That is why he remembered it on the stairs.

On August 20, 2003, Mr. Arar was transferred to Sednaya Prison, where conditions were "like heaven" compared to those in Far Falestin. He was released from custody on October 5, 2003, after signing a "confession" given to him in court by a Syrian prosecutor.

I conclude that the treatment of Mr. Arar in Far Falestin constituted torture as understood in international law. The interrogation techniques used on Mr. Arar, especially in the first three days but also sporadically in the first two weeks of his detention amounted to torture. The use of the black cable in particular, and the generalized beatings he endured, could only have been "intentional". They were meant to inflict severe pain and suffering. The pain was clearly physical. But in addition, the techniques of humiliation and the creation of intense fear were forms of psychological torture. This is particularly true of the strategy of blindfolding Mr. Arar and making him wait for the next interrogation session in a corridor or room where he could hear the screams of other victims. The threats to use other forms of physical torture, such as the tire and the chair, also amounted to psychological torture. This was particularly the case for a man like Mr. Arar who so clearly feared physical violence. The infliction of pain and suffering was for a purpose considered relevant by international law: the extraction of a confession. As it happens, Mr. Arar did succumb to the pain and suffering he experienced, and he did "confess". But even if he had not done so, the purpose of the interrogation techniques would have been the same. For the purposes of determining if torture occurred, it does not matter whether or not the confession was "true". Finally, there is no doubt that the perpetrators of the torture were Syrian public officials. Far Falestin is known to be run by Syrian military intelligence.

Mr. Arar also experienced a second form of torture, created by the appalling conditions of his detention. In his testimony, recall that Dr. Peter Burns suggested that the conditions of the cell in which Mr. Arar were held might constitute torture as understood by the Committee Against Torture:

> Assuming that that was established, and assuming the medical evidence supported it, I would regard it as torture, again subject to the purposive aspect of the definition. (Burns testimony, p. 5922)

The conditions of the cell are established to my satisfaction. The descriptions offered by Mr. Arar are matched by those of Messrs. ELMaati and Almalki. The parallels amongst their respective testimony are so close as to be entirely convincing. The idea of spending months in such conditions is horrifying. It was meant to be horrifying. The pain and suffering were

terrible, especially at a psychological level. The purpose was to break down the victim so that he would confess. The conditions were created and managed by officials of the Syrian state.

As to the medical evidence, it fully supports both the physical and psychological torture during interrogation, and the torture of the cell conditions. Mr. Arar authorized me to speak with the two principal medical practitioners who have cared for him since shortly after his return to Canada, and he allowed them to share details of his medical history with me. Both expressed complete confidence in the authenticity of Mr. Arar's story.

Dr. Doug Gruner is a family physician in Ottawa with experience in post-traumatic stress disorders. He also works as an emergency room doctor in two communities outside Ottawa. Practicing for roughly a decade, he has worked in Malawi and Tanzania and was with the International Committee of the Red Cross in East Timor in 2000. In the latter context he saw people who had been tortured, and who had experienced severe physical and emotional trauma. Mr. Arar first visited Dr. Gruner in October 2003 on the advice of Amnesty International and has scheduled regular appointments since then, though they have tailed off in recent months. Dr. Gruner is also the physician for another person in a position similar to that of Mr. Arar, but the doctor was assiduous in not confounding the cases. Dr. Gruner did not answer questions if he feared that some of the information might derive not from Mr. Arar, but from the other person.

Dr. Gruner told me that the symptoms displayed by Mr. Arar, physically and psychologically, were completely consistent with the story Mr. Arar told of his confinement and torture. They were also consistent with similar stories told to Dr. Gruner by torture victims in East Timor. The details will be discussed later, in the section on the effects of Mr. Arar's experiences on him and on his family.

Dr. Marta Young holds a Ph.D. in clinical psychology and is a tenured professor at the University of Ottawa. She specializes in cross-cultural psychology and works on issues related to refugees, specifically those who have suffered from trauma and torture. Mr. Arar came to see her five days after his return from Syria on October 10, 2003, again on the recommendation of Amnesty International. He continued with a cycle of approximately 12 visits.

Dr. Young found that Mr. Arar initially presented as a case completely consistent with recent trauma. He was in what she described as an "acute post-traumatic phase". She conducted certain standard tests for post-traumatic stress and depression, and discovered that on two occasions separated by over six months Mr. Arar scored as "severely" stressed and "moderately to severely" depressed. These assessments were confirmed by her clinical observations. Dr. Young stated that the details of the story told to her by Mr. Arar were entirely aligned with the public chronology of what he said had happened to him, and she emphasized that he began to tell her his story very soon after arriving back in Canada. She discerned "no sense of exaggeration or malingering". Indeed, her observations convinced her that Mr. Arar is "a straight, honest person". As she put it: "he is not making things up". The story is simply too congruent with her own experience and with the literature on torture victims for that to be at all likely.

In short, the medical reports are consistent with Mr. Arar's testimony which is confirmed by published reports of patterns of torture in Syria and with the testimony of the three other men I interviewed who had experienced detention and interrogation in Far Falestin. I find that Mr. Arar was tortured in Syria.

Effects of Torture

Physical effects

Fortunately, the purely physical effects of the torture suffered by Mr. Arar have mostly proven to be short-lived. Dr. Gruner reports that when he first examined Mr. Arar there were few physical signs of torture. This is consistent with Mr. Arar's story that the physical force applied against him took place in the earliest days of his detention. By the time Dr. Gruner saw Mr. Arar, the latter had been spared from torture as a part of interrogation for many months. What is more, Mr. Arar told me that during his detention in Sednaya Prison he had been able to "regain his physical shape". He had been able to eat better and to exercise.

However, Mr. Arar did have significant physical complaints initially upon his return to Canada and over the next three to four months. In particular he complained of hip pain, which was likely associated with sleeping in cramped and damp quarters on a hard floor for over 10 months. Mr. Arar also complained of pain around his face, head, neck, shoulders, and lower back. As Dr. Gruner emphasised: "Pain is a difficult thing to pin down. There might not be a lot of objective findings, yet [it is] still there". In any event, the initial pain has now "resolved definitively" except that recently Mr. Arar has developed new pain at the top of his two shoulders which hurt with the lightest pressure. In addition, some of the psychological issues that I will describe shortly have real physical consequences. For example, teeth grinding caused by stress contributed to facial pain. Continuing bad dreams disrupt Mr. Arar's sleep to this day.

Psychological effects

Psychologically, Mr. Arar's experiences in Syria have been devastating, though it must also be said that some of his most difficult psychological challenges arise from his experiences since his return to Canada. Yet even these experiences can be connected to the Syrian events in that the detention and torture there has caused many of the events in Canada to take place, notably the Commission of Inquiry.

Mr. Arar told me that when he was flying home to Canada he was in a "fragile" state. He did not know who to trust. Dr. Young testified that this lack of trust is a classic symptom of post-traumatic stress when it is caused by human intervention, what she called "interpersonal trauma", rather than by a natural occurrence. Every person who has dealt closely with Mr. Arar since his return emphasised that he is still distrustful. Dr. Monia Mazigh, Mr. Arar's wife, said that it took him many months to trust anyone apart from her and a few close advisors that she told him he should trust because of their past work on his behalf.

The distrust is based on continuing fear. Mr. Arar cannot yet contemplate travel by air, even within Canada. He is afraid that the plane might be diverted to the United States, that he might be

seized and that the ordeal could begin again. He is afraid that he will not be able to resume any "normal" life. He is afraid that his story will not be believed.

This fear and distrust have actually been compounded by his experience of the Commission of Inquiry. He was particularly disturbed by certain "leaks" from sources allegedly inside the Canadian Government that cast him in a negative light. These events compounded his sense of injustice dating from his detention and torture in Syria. All his advisers that I interviewed emphasised that Mr. Arar was "devastated" by these leaks. Some described him as "hysterical". He simply could not control his emotions, and it took many hours of constant conversation to calm him down each time new information surfaced in the press that he thought to be misleading and unfair.

Dr. Gruner described how Mr. Arar would tire easily. Whereas before the Syrian detention, Mr. Arar was described by his wife as an energetic, even driven, person now he found it hard to stay focussed on anything. He would feel overwhelmed if he had more than two meetings in a day. At other times, his lethargy would break into an unpredictable rage.

One of the most difficult psychological effects of the detention was that Mr. Arar kept sensing that bugs were crawling over his body, and particularly around his genitals. He thought that the bugs were real, but they turned out to be psychological creations. In Dr. Gruner's experience, such thoughts are not unusual for people who have lived for a long time in completely unsanitary conditions of detention.

I have already mentioned that Dr. Young's observations confirmed testing that showed that Mr. Arar was suffering from acute post-traumatic stress disorder and moderate to severe depression. In her dealings with Mr. Arar, she found him to be a person who likely was "highly functioning psychologically" before the trauma in Syria. She believed that he must have had a "good core sense of self" to emerge as he has. However, she noted that for some months he was "scattered", with a relatively weak attention span, and difficulty staying on topic.

Dr. Mazigh stressed that the man she had married was very focused. He had strong "family values", and an easygoing nature. Mr. Arar was religiously observant, which was important to Dr. Mazigh. He did not tend to argue and he could reach compromises. He was also "patient" and "flexible" with her as a woman who wanted to work outside the home. She described him as an optimistic person who believed that he could work hard and make a good life for his family. Dr. Mazigh believes that Mr. Arar always had a strong sense of duty towards his immediate family. In his religion and culture, as she put it, "a man should work and feed his children and wife". But she sensed that this attitude was not about power, but about a man's duty to protect his family. Mr. Arar was apparently very caring to their daughter born in 1997 and was "a patient father". When his son was born in 2002, he turned out to be colicky. Mr. Arar would take the baby for car rides to try to settle him. Of course, Mr. Arar was absent for much of the boy's second year of life.

Dr. Mazigh met Mr. Arar at the airport in Montreal upon his return from Syria. She was shocked to discover a man who was submissive, without any light in his eyes. As she put it, he "looked like a dog" and he seemed "lost". He was preoccupied with his safety and was completely distrustful. Over the next few days, as the family spent time together in Montreal, Mr. Arar

began to tell his story. He was completely disjointed, with random memories and continuous crying. He could not eat or sleep for two or three days.

Dr. Mazigh reported that for many weeks Mr. Arar seemed "confused". He would pace back and forth, as if still in his cell, as he talked to his wife. He was always tired. He told Dr. Mazigh that he just wanted "a normal life", a phrase he repeated to me on several occasions. Normalcy meant no conflict. Mr. Arar told his wife: "I am not going to argue with you at all". She thought that he hoped to be "an ideal person".

Instead, over the next few months, Mr. Arar continued to have nightmares, especially about "George". He was continually afraid and fragile. He was often suspicious and believed that he was being watched. [I do not imply necessarily that he was not being watched]. His memory has been far weaker than before his time in Syria. He felt so overwhelmed that he forgot to pay bills, and he often lost his keys. He still complains often of headaches and of the "stress" that he feels.

A particularly telling indication of the psychological trauma still facing Mr. Arar is that he has found it very hard to read the Koran since returning to Canada. He read the Koran every day in Far Falestin, as soon as the holy book was provided to him. He has been a devout and observant Muslim at least since his student days at McGill. Dr. Gruner emphasized how often Mr. Arar had spoken about this problem of not reading the Koran. Mr. Arar is not sure why he has faced this difficulty.

Family and community effects

Mr. Arar told me that he feels guilty about how he now relates to his own family. He often feels emotionally distant and preoccupied with his own concerns. He is impatient with the children, and finds that he cannot spend time with them on their terms. He often takes phone calls when he is supposed to be with the children in the park, for example. His daughter gets angry when this happens. Although both children seem to be functioning well, Mr. Arar thinks that they must feel his distance.

Dr. Mazigh certainly senses this distance. She also noted that Mr. Arar defers to her on almost all decisions. That aspect of their relationship has become "awkward", to employ the word chosen by Dr. Mazigh. Mr. Arar seems to need his wife to be strong and in control, while he feels weak and disoriented. But at the same time, he is not comfortable with his position of dependence.

Although both spouses were circumspect on the question, I could sense that Mr. Arar's focus on the Commission of Inquiry and upon his concerns over "security" issues generally have become a significant source of tension. Other close observers told me that Mr. Arar was "fixated" and "obsessed" with having his story told, with the proceedings of the Commission of Inquiry, and with the fate of other people in detention. Dr. Mazigh mentioned that when the Commission of Inquiry was not sitting, Mr. Arar was calmer than when it was in session. A friend of Mr. Arar's told me that even on a family hike in the Gatineau Hills near Ottawa the only thing Mr. Arar could talk about was the Inquiry.

Since his return, Mr. Arar has had a difficult relationship with the Muslim community in Canada. Dr. Young noted that socially isolating behaviour is common for victims of torture. This may relate to feelings of distrust. Mr. Arar stopped going to the mosque that he had previously attended. He told me that he is disappointed with the reaction of many Muslims to him and his story. Whereas other Canadians sometimes come up to him on the street to share a sense of solidarity, most Muslims stay far away from him. Mr. Arar thought that this distancing was exacerbated after the press "leaks" mentioned previously. He feared that many Muslims "do not understand the principle of justice" and the need for its constant defence. Although many members of the Muslim community had helped Dr. Mazigh during the period of Mr. Arar's detention in Syria, he had received little help since returning to Canada. Mr. Arar's sense of isolation from the Muslim community was emphasized by other close observers that I interviewed

Economic effects

Although the psychological effects of Mr. Arar's detention and torture in Syria have been serious, the economic effects have been close to catastrophic, at least from the perspective of a middle class engineer who has had to rely on social assistance to feed, clothe and house his family. Every person I interviewed who knows Mr. Arar well stressed that his inability to find a job since returning to Canada has had a devastating effect upon both his psychological state and his family finances.

Mr. Arar told me that his lack of employment was "destroying" him. Dr. Mazigh noted that it was a source of tension between her and her husband. She was encouraging him to look as widely as possible for any job, whereas he was still fixed upon finding a job in his field, computer engineering. Dr. Young believed that Mr. Arar's employment status was one of the "most distressing" aspects of his current situation. Failing to find a job has also encouraged Mr. Arar's sense of estrangement from the Muslim community: it is the most concrete example of a failure to help him when he needed help. Mr. Arar has sent out hundreds of email inquiries and letters, and has had few responses. When he has been able to speak directly with prospective employers, some of his advisors told me that he has been dealt with abruptly and coldly. In various contacts it has been made abundantly clear that he is not hireable because of his negative notoriety.

To put Mr. Arar's inability to find a job in proper context, it is important to note that Mr. Arar seems to find much of his self-worth through his work. He is the most educated member of his family, the youngest child of a mother who pushed him to succeed in his studies. He is immensely proud of his engineering credentials, and has a strong self image as a successful and highly competent professional. He was pleased to be asked to travel for his work. As he described his past work experience and his commitment to various projects, a picture emerged of a man who might even be described as a workaholic. Mr. Arar took a job in Boston while leaving his wife behind in Canada with their first child while she completed her Ph.D. He did so because he was ambitious and thought that this was the best job on offer at the time, with the best prospects for the future. Mr. Arar cared deeply about his earning potential.

In the light of subsequent events, it is ironic that Mr. Arar seemed to harbour strongly positive feelings about American business culture. He told me, and this was confirmed by other

observers, that he found American business people more professional, more competent and more committed than most Canadians he had dealt with. He seemed to believe that his future would lie in business contacts in the United States. He returned to Canada from the United States hoping to remain a consultant for his American employer. Boston was exciting professionally, but too expensive. He wanted to re-unite his family in the safe and relatively inexpensive environment of Ottawa where the family's standard of living would be best protected.

That dream has collapsed utterly. The most recent information available to me is that Mr. Arar has finally been offered a small part time position as a computer advisor in his daughter's school. This is small comfort for a man who prided himself on his growing earning capacity.

Conclusion and Summary of Findings

I conclude that Mr. Maher Arar was subjected to torture in Syria. The effects of that experience, and of consequent events and experiences in Canada, have been profoundly negative for Mr. Arar and his family. Although there have been few lasting physical effects, Mr. Arar's psychological state was seriously damaged and he remains fragile. His relationships with members of his immediate family have been significantly impaired. Economically, the family has been devastated.

Appendix A

Bibliography

Amnesty International, *Report 2002*, Syria (2002)

Case Notes of Dr. Donald Payne (1992-94).

Human Rights Watch, *World Report 2003*, Syria (2003)

Syrian Human Rights Committee, *SHRC Annual Report-2003*, www.shrc.org/english/reports/2003/annual_report/c5.htm (2003)

United Nations, *Convention Against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment* (1984).

United States Department of State, *2004 Country Report on Human Rights Practices*, Syria (2005)

United States Department of State, *2002 Country Report on Human Rights Practices*, Syria (2003)

Testimony before the Public and *in camera* Sessions of the Commission of Inquiry

Top Secret Canadian Government Assessments of Human Rights in Syria and other classified documents

Appendix B

INTERVIEWS

Abdullah Almalki

Maher Arar

Ahmad Abou-ELMaati

Doug Gruner

Monia Mazigh

Alex Neve

Muayyed Nureddin

Kerry Pither

Riad Saloojee

Marta Young

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES ACTIONS DES RESPONSABLES CANADIENS RELATIVEMENT À MAHER ARAR

RAPPORT DU P^R STEPHEN J. TOOPE
ENQUÊTEUR

LE 14 OCTOBRE 2005

Table des matières

Mandat de l'enquêteur 1

Processus

Examen des documents publics 1

Entrevues 2

Témoignages à huis clos et documents non expurgés 2

Comment définit-on la torture? 3

Constatations de fait

Évaluation de la crédibilité 5

La torture en Syrie 14

Effets de la torture

Effets physiques 20

Effets psychologiques 21

Effets par rapport à la famille et par rapport à la communauté 23

Effets économiques 24

Conclusion et résumé des constatations 25

Annexes

A – Bibliographie 26

B – Entrevues 27

Mandat de l'enquêteur

Le 27 juillet 2005, le juge Dennis O'Connor, présidant la Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar, m'a confié un mandat me désignant enquêteur de la Commission. Le mandat précisait ceci :

> En application de la « décision sur les questions relatives au processus et à la procédure » de la Commission rendue le 9 mai 2005, je nomme le P[r] Stephen J. Toope enquêteur de la Commission chargé du mandat suivant :
>
> faire enquête sur le traitement subi par M. Maher Arar durant sa détention en Jordanie et en Syrie ainsi que sur les effets qui en ont découlé pour lui et pour sa famille, et faire rapport à la Commission.

Mon rôle ne consiste pas à tirer des conclusions factuelles sur le rôle des responsables canadiens dans les démêlés de Maher Arar. Il m'appartient plutôt de déterminer avec autant de précision que possible ce qui est arrivé à M. Arar en Jordanie et en Syrie, et d'évaluer les effets de ces événements et expériences sur M. Arar et sa famille. Vu le peu de temps que M. Arar a passé en Jordanie et ses interactions très limitées avec les responsables de la sécurité en Jordanie, j'ai d'emblée jugé que l'étape jordanienne de ses pénibles déplacements ne serait guère déterminante dans l'évaluation de ses expériences ou de leurs effets. Au cours de mon enquête, il est devenu évident que pour juger de ces effets, il serait par ailleurs nécessaire de prendre en compte ce qui est arrivé à M. Arar à son retour au Canada ainsi que dans les mois et les années suivant son retour. Les événements et expériences en cause sont la conséquence directe de ce qui s'est produit en Syrie et sont donc pertinents à mon mandat. En d'autres termes, il ne serait pas possible de considérer les « effets » sans tenir compte de l'interaction entre les événements survenus en Syrie, les réactions face à M. Arar à son retour et l'expérience de la Commission d'enquête elle-même.

Processus

Examen de documents publics

J'ai débuté mes recherches en examinant les rapports publics décrivant la situation des droits de la personne en Syrie. Ce faisant, je me suis concentré sur des descriptions certes vagues des installations de détention syriennes et des rapports sur les techniques d'interrogatoire utilisées par les services de sécurité syriens. J'ai porté une attention particulière à toute mention du centre de détention Far Falestin, où on rapporte que M. Arar a passé la plupart de son temps en Syrie. Les rapports consultés, rédigés par des entités tant gouvernementales que non gouvernementales, sont énumérés à l'annexe A du présent rapport.

J'ai par ailleurs demandé et reçu du D[r] Donald Payne, membre du conseil d'administration du Centre canadien pour victimes de torture et témoin expert dans l'enquête Arar, des notes aux dossiers de quatre patients qu'il a soignés entre le commencement et le milieu des années 1990 et qui soutenaient avoir été torturés lorsqu'ils étaient détenus en Syrie. J'ai jugé que ces rapports pourraient aider à déterminer des tendances persistantes. Ces notes aux dossiers étaient

évidemment confidentielles, mais il n'y avait pas de renseignements nominatifs dans les rapports, non plus que des détails personnels qui permettraient d'identifier les patients.

J'ai ensuite examiné tous les témoignages publics pertinents présentés à la Commission Arar et se rapportant aux conditions de détention de M. Arar ainsi qu'aux expériences qu'il a vécues lors des interrogatoires. Je me suis particulièrement intéressé aux témoignages d'experts présentés par le P[r] Peter Burns, ancien président du Comité contre la torture des Nations Unies; par le D[r] David Payne, qui a témoigné au sujet des effets physiques et psychologiques de la torture; et du P[r] Richard Osfhe, spécialiste de l'authentification des aveux.

Entrevues

À la lumière de cette information de fond, j'ai interviewé M. Abdullah Almalki, M. Ahmad Abou-ELMaati et M. Muayyed Nureddin, qui ont chacun décrit avec des détails très précis leur propre expérience dans des centres de détention syriens et en particulier à Far Falestin. Leur témoignage n'a pas été reçu sous serment, mais il s'agissait de comparer leurs descriptions à l'information que j'avais recueillie des notes aux dossiers du D[r] Payne et des rapports publics sur les conditions de détention à Far Falestin et sur les « techniques » d'interrogatoire des forces de sécurité syriennes. J'avais l'intention de jauger ultérieurement la crédibilité de ces témoignages et de les rapprocher de ce que me dirait M. Arar lui-même. En recueillant les renseignements de MM. Almalki, ELMaati et Nureddin, j'ai pris soin de leur permettre de raconter leur histoire librement, sans jamais poser de questions suggestives. Je tenais à obtenir autant de détails que possible, que je pourrais par la suite comparer au témoignage de M. Arar.

J'ai également interviewé des personnes qui ont travaillé étroitement avec M. Arar depuis son retour de Syrie au Canada ainsi que des professionnels de la santé que M. Arar a consultés. Dans ces entrevues, je me suis surtout intéressé aux effets des expériences vécues par M. Arar sur sa santé physique et psychologique, sur ses relations sociales et familiales et sur ses perspectives économiques. Une liste complète des entrevues se trouve à l'annexe B.

Enfin, j'ai interviewé la D[re] Monia Mazigh, épouse de M. Arar, et j'ai eu avec M. Arar deux longs entretiens personnels et une courte entrevue téléphonique. Au total, j'ai passé presque 10 heures avec M. Arar.

Témoignages à huis clos et documents non expurgés

La dernière étape de mon enquête a consisté à passer en revue certains témoignages à huis clos et un petit nombre de documents non expurgés choisis qui étaient directement pertinents à mon évaluation des expériences vécues par M. Arar en Syrie. J'ai choisi les témoignages et documents à examiner après consultation avec le commissaire et les conseillers juridiques de la Commission. Je ne me suis vu refuser l'accès à aucune information que j'ai demandé à voir. Celle-ci comprenait les examens annuels de la situation juridique, politique et pénale en Syrie effectués par le gouvernement canadien, les notes prises par le fonctionnaire consulaire canadien M. Léo Martel après ses visites consulaires auprès de M. Arar (et certaines variantes de ces notes communiquées à d'autres responsables du gouvernement canadien) et des communications

protégées échangées par courrier électronique entre responsables du gouvernement canadien durant et après la détention de M. Arar. Il faut noter qu'aucun aspect des témoignages à huis clos ou des documents non expurgés ne m'a amené à modifier sensiblement mon appréciation des faits entourant la détention de M. Arar. Je n'ai découvert aucune information « secrète » qui me convainque de reconsidérer l'information obtenue de sources publiques.

Comment définit-on la torture ?

Alors même que M. Arar était toujours détenu en Syrie, des rapports circulaient qu'il était soumis à la torture. Un rapport du Syrian Human Rights Committee (comité des droits de la personne en Syrie), une ONG établie à Londres, a révélé certains détails que M. Arar a par la suite contredits et clarifiés. Dans sa première déclaration publique sur les conditions de sa détention, prononcée le 4 novembre 2003, un mois après son retour au Canada, M. Arar a décrit le traitement qu'il a subi à titre de torture. Il a affirmé ceci :

> Le jour suivant, j'ai de nouveau été amené à l'étage. Les coups ont commencé ce jour-là et ont été très intenses pendant une semaine, puis moins intenses pendant une autre semaine. Les deuxième et troisième jours ont été les pires. Je pouvais entendre d'autres prisonniers qui étaient torturés et qui criaient, qui criaient. Des interrogatoires étaient menés dans différentes pièces.
>
> Une des tactiques qu'ils utilisaient consistait à questionner les prisonniers pendant deux heures, puis les placer dans une salle d'attente pour qu'ils puissent entendre d'autres crier, avant de les ramener pour continuer l'interrogatoire.
>
> Le câble est un câble électrique noir, d'environ 2 pouces d'épaisseur. Ils l'ont utilisé pour me frapper sur tout mon corps. Ils visaient surtout mes paumes, mais les manquaient parfois et frappaient mes poignets, qui ont été endoloris et rougis pendant trois semaines. Ils m'ont aussi frappé aux hanches et au bas du dos. Les interrogateurs me menaçaient constamment de la chaise métallique, du pneu et de chocs électriques.
>
> Le pneu est utilisé pour immobiliser les prisonniers pendant qu'ils les torturent en les frappant sur la plante des pieds. Je suppose que j'ai été chanceux car ils m'ont mis dans le pneu, mais seulement pour me menacer. Je n'ai pas été battu dans le pneu.
>
> Ils ont utilisé le câble les deuxième et troisième jours, et par la suite m'ont surtout battu de leurs mains, me frappant au ventre et à la nuque, et me giflant au visage. Lorsqu'ils m'ont frappé avec les câbles, ma peau est devenue bleue pour deux ou trois semaines, mais je n'ai pas saigné. À la fin de la journée, ils me disaient que ce serait pire demain. Alors je ne pouvais pas dormir.
>
> Le troisième jour, l'interrogatoire a duré environ 18 heures.

Dès les premières descriptions de son épreuve, puis dans la première déclaration publique et dans toutes les représentations faites ultérieurement par ses avocats à la Commission, M. Arar a affirmé qu'il a été torturé. Il me faut donc aborder le terrain sombre de la définition du terme torture.

Pour déterminer ce qui constitue de la torture, je peux me référer à des normes de droit international bien établies et à des témoignages sans ambiguïté présentés à la Commission. Dans la *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants* des Nations Unies (1984) (ci-après la *Convention contre la torture*), « torture » est défini comme suit à l'article premier :

> ... tout acte par lequel une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, sont intentionnellement infligées à une personne aux fins notamment d'obtenir d'elle ou d'une tierce personne des renseignements ou des aveux, de la punir d'un acte qu'elle ou une tierce personne a commis ou est soupçonnée d'avoir commis, de l'intimider ou de faire pression sur elle ou d'intimider ou de faire pression sur une tierce personne, ou pour tout autre motif fondé sur une forme de discrimination quelle qu'elle soit, lorsqu'une telle douleur ou de telles souffrances sont infligées par un agent de la fonction publique ou toute autre personne agissant à titre officiel ou à son instigation ou avec son consentement exprès ou tacite.

La *Convention contre la torture* a été ratifiée par 140 États dont le Canada (en 1985) et la République arabe syrienne (en 2004)[1]. La définition de torture contenue dans la Convention jouit d'un vaste appui et peut servir de fondement pour déterminer si M. Arar a ou non été véritablement soumis à la torture.

La définition de la *Convention contre la torture* contient cinq éléments : (1) l'intention (2) d'infliger des souffrances aiguës (3) physiques ou mentales (4) à diverses fins (5) lorsqu'elles sont infligées par un agent de la fonction publique ou toute autre personne agissant à titre officiel.

Dans le témoignage d'expert qu'il a présenté à la Commission, le P[r] Peter Burns a passé en revue l'expérience du Comité contre la torture, l'organe créé par traité pour recevoir les rapports des États et les plaintes des particuliers en vertu de la *Convention contre la torture*. Le P[r] Burns est un ancien président du comité. Il a insisté sur le fait que le comité a étudié soigneusement les questions de la gravité de la douleur ou des souffrances nécessaires pour conclure à la torture et du critère de la fin visée contenu dans la définition. Lorsque les avocats de M. Arar lui ont demandé directement si le fait qu'on l'ait « ... souvent battu avec un fil électrique au cours d'interrogatoires, qui pouvaient durer jusqu'à 18 heures d'affilée » correspondait au critère de gravité du comité, le P[r] Burns a répondu comme suit : « Si cela s'est bel et bien passé, je dirais qu'il s'agit sans aucun doute de torture. » (Témoignage Burns, p. 5926-5927)

---

[1] Voir le site Web du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme : http://www.ohchr.org/english/countries/ratification/9.htm (en anglais).

L'interrogatoire du P[r] Burns a ensuite porté sur les conditions de détention décrites par M. Arar. L'avocat de M. Arar a décrit la cellule dans laquelle M. Arar affirme avoir été détenu plus de 10 mois, puis a demandé si ces conditions de détention pouvaient en soi constituer une douleur ou des souffrances aiguës au sens du Comité contre la torture. Le P[r] Burns a répondu ceci :

> En supposant que ces faits soient établis, et que la preuve médicale soutienne cette allégation, je considérerais le tout comme de la torture, mais, là encore sujet à la fin visée dans la définition. (Témoignage Burns, p. 5928)

En ce qui concerne le critère des fins visées de la définition, le P[r] Burns a ensuite expliqué que pour conclure à la torture, il ne suffirait pas que les conditions de détention soient effroyables ou que les fonctionnaires syriens menant les interrogatoires appliquent une force intense. Le fait d'infliger une douleur ou des souffrances aiguës doit viser une fin, par exemple d'obtenir un aveu ou une autre fin mentionnée à l'article premier de la Convention.

Pour déterminer si M. Arar a ou non été torturé, j'ai examiné chacun des éléments figurant dans la définition de la *Convention contre la torture*. J'ai porté une attention particulière aux questions de la gravité de la douleur ou des souffrances ainsi que de la fin visée. Les trois autres éléments de la définition sont plus simples à évaluer, sauf éventuellement l'aspect intentionnel. Bien que l'intention soit souvent considérée comme un problème délicat dans l'attribution d'une responsabilité criminelle, elle est moins problématique dans la définition de la torture, et ce, pour deux raisons. D'abord, la nature de la force appliquée dans la torture révèle habituellement une intention. On n'applique guère des chocs électriques sans avoir l'intention de causer de la douleur et des souffrances. Deuxièmement, si on peut discerner une fin visée dans l'application de la force, il est relativement facile de conclure à l'intention de causer des douleurs.

Constatations de fait

Évaluation de la crédibilité

En ce qui concerne les faits entourant les expériences vécues par M. Arar en Syrie, je dois conclure à la crédibilité de son témoignage, qui n'a pas été reçu sous serment. Vu la nature même de la détention et des interrogatoires, une grande partie des détails sur ce qui est arrivé à M. Arar en Syrie ne peut être vérifiée par des témoins oculaires. Je n'ai eu accès à aucun des gardiens de prison ou des interrogateurs pour les interroger. Pour jauger la crédibilité, j'ai évidemment dû juger la personne se trouvant devant moi, me racontant son récit. J'ai écouté et observé M. Arar attentivement. J'ai tenté de comparer son attitude et ses réactions à celles des nombreuses autres victimes de torture et des nombreux détenus que j'ai interviewés lors de missions d'observation des droits de la personne dans divers pays ou de personnes qui ont témoigné devant moi au Groupe de travail des Nations Unies sur les disparitions forcées ou involontaires, où des victimes de torture ont aussi comparu. Je me suis également attaché à comparer soigneusement les témoignages aux sources publiques sur les conditions de détention et les pratiques d'interrogatoire en Syrie. Enfin, j'ai recoupé les descriptions détaillées que m'ont données les quatre hommes que j'ai interviewés et qui ont commenté leur détention et leur traitement à Far Falestin. À cette fin, j'ai aussi implicitement dû évaluer la crédibilité des

descriptions présentées par MM. Almalki, ELMaati et Nureddin. Je l'ai fait en recourant aux mêmes moyens que j'ai utilisés pour jauger la crédibilité de M. Arar.

Je dois insister que dans l'évaluation de la crédibilité, je me limite aux paramètres de mon mandat : j'ai à juger uniquement si les récits qui me sont présentés au sujet des conditions de détention en Syrie et des pratiques des services de sécurité syriens sont ou non dignes de foi et probablement véridiques. Dans le cadre de ces paramètres, je conclus en toute confiance que les descriptions présentées par MM. Almalki, ELMaati et Nureddin sont convaincantes.

M. ELMaati a été détenu en Syrie de novembre 2001 au 25 janvier 2005, lorsqu'il est passé sous la garde des autorités égyptiennes. Lors de son premier interrogatoire, il a été ridiculisé et insulté. Aussi surprenant que cela puisse paraître de prime abord, M. ELMaati a insisté sur les insultes comme un aspect particulièrement troublant de son premier interrogatoire, même s'il a aussi reçu des coups de poing et des coups de pied. Tous les anciens détenus de Far Falestin que j'ai interviewés ont relaté la même expérience. Chacun a décrit en détails précis l'effet déshumanisant des mots « grossiers » ou « méchants » utilisés par les interrogateurs. Aucun d'eux n'a même voulu répéter ces mots. M. Almalki, qui a été détenu du 3 mai 2002 au 29 février 2004, a expliqué l'effet psychologique de la façon la plus directe : il a indiqué qu'en entendant le vocabulaire utilisé, il a compris qu'il allait subir un très mauvais traitement. Il l'a ressenti comme un choc organique.

Les mots ont aussi causé une blessure et créé une crainte à un niveau culturel profond. Les hommes que j'ai interviewés étaient tous des musulmans engagés. Ils ont trouvé les mots profondément offensants d'un point de vue religieux, surtout lorsqu'ils étaient utilisés à l'égard de leur mère, de leurs sœurs ou de leur épouse, et associés à des menaces. Il faut préciser que l'utilisation de mots « grossiers » semble avoir confirmé des stéréotypes culturels. Deux des hommes que j'ai interviewés ont souligné le fait que les interrogateurs de Far Falestin n'étaient pas des sunnites musulmans traditionnels, mais des alaouites (un groupe privilégié sous le régime baathiste). J'ai perçu dans leurs descriptions des interrogateurs une vive méfiance, voire du dégoût, relevant non seulement de leurs souffrances mais d'une incompatibilité culturelle.

M. ELMaati a aussi présenté une description longue et très précise de la cellule dans laquelle il a été détenu. Il se rappelait la cellule n° 5 avec horreur, la décrivant comme un enfer. Elle se trouvait à un étage inférieur aux salles d'interrogatoire, dans un sous-sol, et faisait environ « 190 cm de hauteur, 180 cm de longueur et 90 cm de largeur ». La porte comportait une petite fenêtre obstruée. Un petit trou au plafond était couvert de barreaux. M. ELMaati a trouvé deux couvertures qui sentaient l'urine. La cellule était d'un froid glacial puisque c'était l'hiver et qu'il n'y avait pas de chauffage.

Cette description d'une cellule à Far Falestin correspond presque exactement à celle donnée par M. Almalki. La cellule de ce dernier était aussi sous les salles d'interrogatoire. Elle était petite et sombre, faisant environ 198 cm de hauteur sur 185 cm de longueur et 86 cm de largeur. M. Almalki était très précis quant aux dimensions; il avait décidé de s'efforcer de se rappeler soigneusement les conditions de la cellule. Par exemple, il se rappelait que la largeur équivalait à la longueur de son bras, plus le diamètre de quatre doigts. Il a aussi évoqué un trou au plafond d'environ 25 cm sur 15, et mentionné que des chats urinaient quelquefois dans l'orifice. Les

murs latéraux et arrière étaient gras de condensation et la cellule était infestée de poux et de coquerelles. De gros rats passaient quelquefois sous la porte de la cellule, sans doute à la recherche de nourriture. Une des très rares fois où il a été autorisé à aller dehors environ 20 minutes, en juillet 2002, M. Almalki a emporté ses couvertures pour les aérer. Sous la lumière, il a pu voir sur les couvertures et le « drap isolant » (deux pièces de toile cousues ensemble, à placer sous ses couvertures) des moisissures jaunes et noires qu'il n'avait jamais remarquées dans la cellule sombre. En hiver, la cellule était glaciale : « Je mettais d'un de mes sous-vêtements sur ma tête pour réchauffer mes oreilles, et des bas sur mes mains... Je portais essentiellement tous les vêtements que j'avais », dit-il. L'été, il faisait étouffant. M. Almalki m'a dit que ses interrogateurs appelaient la cellule « la tombe ».

M. Nureddin a été détenu du 11 décembre 2003 au 14 janvier 2004. Il m'a fait l'effet d'un homme simple : ses descriptions étaient viscérales et dépourvues de fioritures. Il a décrit sa crainte lorsque dans une salle d'interrogatoire, on lui a montré quelques maillons de chaîne accrochés au mur et une chaise au cadre ouvert, dont il a immédiatement supposé qu'ils servaient à la torture. De nombreux détails de son témoignage correspondaient étroitement aux descriptions données par MM. Almalki et ELMaati. Par exemple, il décrit comment, lors d'une séance d'interrogatoire deux jours après son arrestation, il a été déshabillé jusqu'à ses sous-vêtements puis arrosé d'eau froide alors qu'il était couché sur son ventre sous un ventilateur. Il a ensuite dû soulever ses pieds et il a vu un « câble noir » qui a servi à le battre sur la plante des pieds. Ce câble – qui est un élément marquant de toutes les descriptions de passages à tabac que j'ai entendues – a frappé ses pieds quelque 15 fois. M. Nureddin a ensuite dû se lever. De l'eau froide a été versée sur ses pieds pour atténuer la douleur aiguë, puis on lui a ordonné de courir sur place avant de répéter deux fois le même procédé.

M. Almalki a décrit une scène semblable, avec une intensité encore plus grande. Lors de son premier interrogatoire, le soir de sa détention, M. Almalki a aussi été partiellement déshabillé et obligé à se coucher sur le ventre en soulevant ses jambes. Il a été battu avec un câble noir, sur tout le corps dans son cas, mais surtout sur la plante des pieds. On a versé de l'eau froide sur ses pieds et on lui a ordonné de courir sur place. Il a expliqué que ceci servait en fait à rétablir la sensation à la plante des pieds, ce qui permettait aux interrogateurs de recommencer le procédé.

M. ELMaati a aussi été déshabillé jusqu'à ses sous-vêtements, arrosé d'eau froide et rué de coups intenses avec ce qu'il a décrit comme « un câble électrique d'environ 1 pouce d'épaisseur ».

Il importe de préciser que les trois hommes ont été battus expressément pour obtenir de l'information et l'aveu d'une participation à une organisation terroriste ou à un complot terroriste. M. ELMaati a été interrogé au sujet de la carte d'un complexe gouvernemental à Ottawa qu'il savait avoir été trouvée dans le camion qu'il conduisait pour le compte d'une entreprise de transport. On lui a expressément demandé de « raconter l'histoire de la carte ». On a demandé à M. Nureddin s'il appartenait à « Ansari Islam ». On a demandé à M. Almalki « pourquoi tout le monde est à sa recherche » et on lui a intimé d'avouer être « le bras droit d'Oussama ben Laden ». Après qu'il ait déjà été incarcéré depuis une période prolongée, un interrogateur a dit à M. Almalki qu'il serait torturé trois jours sans arrêt et qu'il « ne sortirait pas

avant de devoir être hospitalisé » – à moins qu'il n'avoue être membre d'Al-Qaïda, auquel cas il serait peut-être libéré.

Dans chaque cas, les hommes ont éventuellement signé des aveux ou écrit ce qu'ils pensaient que les interrogateurs voulaient lire. M. ELMaati a dit qu'après trois jours de graves tabassages, il ne pouvait plus résister. M. Nureddin a témoigné à l'effet qu'il avait signé trois documents sans les avoir lus. Il l'a fait après avoir entendu les cris d'autres victimes de torture, dont des femmes, ce qu'il a trouvé particulièrement troublant. M. Almalki m'a dit qu'après avoir été battu sévèrement, il était « prêt à dire plus ou moins n'importe quoi à son sujet », mais que c'était « autre chose d'impliquer une autre personne qu'il ne connaissait pas ou dont il ne savait pas qu'elle avait fait quoi que ce soit ».

Dans son témoignage devant la Commission, le P[r] Richard Ofshe, un éminent spécialiste de l'authentification des aveux de l'Université de Californie, Berkeley, a insisté sur le fait que l'utilisation d'une force physique – il était questionné dans le contexte de la « torture » – est un « un élément de motivation extrêmement puissant » poussant à faire des aveux (témoignage Ofshe, p. 5998). Il indique aussi ceci :

> Si la personne est déjà convaincue que l'interrogateur est inflexible, alors ça n'a aucun sens de résister à la torture. La seule chose qui lui reste consiste à réduire au minimum la torture qui lui sera infligée. C'est le seul choix qu'elle a. Et elle peut faire ce choix en se conformant. ... Et si vous pouvez arriver à la faire cesser (la torture) en faisant de faux aveux, cela peut commencer à avoir l'air d'un choix très attrayant... (Témoignage Ofhse, p. 5998-5999)

Ce témoignage est pertinent parce qu'il aide à expliquer l'état psychologique des hommes que j'ai interviewés et qui avaient été interrogés à Far Falestin. Chacun m'a dit qu'à un certain point, ils ont conclu qu'ils devaient dire aux interrogateurs ce qu'ils voulaient entendre. Le P[r] Ofshe explique pourquoi la vérité ou la fausseté d'une déclaration peut en arriver à ne rien signifier pour un détenu face à une violence physique continue.

Le D[r] Donald Payne a expliqué de façon légèrement différente les effets de la torture, mais les conséquences qu'il décrit concordent avec celles indiquées par le P[r] Ofshe :

> [L]a torture a été regardée d'habitude comme étant la douleur et la souffrance infligées à quelqu'un, et les gens réagissent en cherchant à atténuer la douleur. Par contre, si on a traité beaucoup de victimes de la torture, on finit par comprendre qu'il s'agit vraiment de détruire la volonté, l'humanité, les forces morales de la personne pour qu'elle perde le contrôle d'elle-même et soit prête à se soumettre au contrôle de ses tortionnaires. (Témoignage Payne, p. 6076)

Cette description est conforme aux déclarations des hommes que j'ai interviewés, qui ont souvent parlé de leur « humiliation » ou d'atteintes à leur « dignité ». Cependant, comme l'exposé du P[r] Ofshe, elle aide à expliquer pourquoi une personne serait prête à « dire n'importe quoi » pour mettre fin à l'abus physique : on peut simplement renoncer au contrôle, y compris au contrôle sur la vérité à son propre sujet.

De tous les témoignages que j'ai entendus, celui de M. Almalki a révélé la douleur et les souffrances les plus intenses. Il importe de se rappeler certains aspects de ce témoignage, parce qu'il s'approche le plus, dans certains éléments descriptifs, de ce que j'ai ensuite entendu de M. Arar. Il est aussi important parce que les périodes de détention respectives de M. Arar et M. Almalki se chevauchent; les conditions qu'ils décrivent sont intimement reliées entre elles.

Initialement, lorsque M. Almalki est arrivé à Far Falestin, on lui a posé des questions routinières et il a été traité « décemment ». De fait, il croyait encore qu'il pourrait convaincre les autorités syriennes avec lesquelles il devait traiter que son arrestation était « une erreur ». On lui a même dit qu'il pourrait être libéré dans « quelques heures ». On lui a ensuite bandé les yeux et on l'a amené dans une autre pièce où on lui a demandé s'il connaissait certaines personnes. Il est demeuré les yeux bandés pendant environ deux jours. Après avoir été interrogé au sujet d'une personne qu'il a dit ne pas connaître, M. Almalki a subitement reçu une forte gifle au visage. Il explique comment il s'est senti « transporté... dans un autre monde » :

> Je me rappelle encore cette gifle comme si c'était maintenant, et je suis devenu, c'est si vif dans mon souvenir... parce que je ressentais que lui, dans l'humiliation, le fait qu'ils avaient saccagé ma dignité, ils avaient écrasé ma, vous savez, ma personnalité, c'est que, c'était une si mauvaise sensation lorsqu'ils m'ont giflé...

C'est ainsi qu'a débuté une séance d'interrogation qui a continué entre 7 et 8 heures. C'est alors qu'on lui a demandé de se déshabiller jusqu'à ses sous-vêtements et de se coucher à plat ventre, sur le sol. « Il s'agissait d'avoir mes jambes à 90 degrés. Ils ont commencé à marteler la plante de mes pieds. C'était essentiellement comme si on coulait de la lave dessus. » Dans une séance ultérieure alors qu'il n'avait pas les yeux bandés, M. Almalki a vu que ses interrogateurs utilisaient un câble noir qui « ressemblait à une courroie d'alternateur dans une voiture ». Il a aussi vu des boyaux noirs, « mais ils ne les ont guère utilisés parce qu'ils disaient que ce n'était pas aussi pénible que les câbles ». M. Almalki a précisé qu'il y avait différents types de câbles qui étaient utilisés à différents moments, « d'épaisseurs différentes, de longueurs différentes, assemblés de différentes façons, entourés de ruban gommé de différentes façons et torsadés de différentes façons ».

Après avoir enduré des coups à la plante de ses pieds pendant un certain temps, M. Almalki n'en a plus pu et a basculé. Les cinq ou six interrogateurs étaient en colère, et ont commencé à lui donner des coups de pied et à le battre avec le câble sur tout le corps. Ils se sont mis debout sur son dos pour le maîtriser. Après encore des coups à la plante des pieds de M. Almalki, les interrogateurs ont recouru à la méthode du refroidissement (eau froide et course sur place) décrite plus haut. L'interrogatoire a seulement arrêté lorsque M. Almalki a perdu connaissance; lorsqu'il s'est réveillé, un docteur contrôlait sa pression artérielle.

M. Almalki a ensuite été emmené dans la cellule sombre décrite plus haut. Il apprendra plus tard qu'il était dans la cellule n° 3; on l'a appelé « n° 3 » pendant toute sa détention. À son premier jour, la cellule était un refuge :

> Je ne voulais tout simplement plus vivre encore cet enfer et j'espérais que la porte resterait fermée... Après quelques minutes là, je voulais pleurer, j'ai pleuré, je, je ne savais tout simplement que faire.

Au bout de quelques mois, la cellule a acquis un écrasant pouvoir négatif et M. Almalki en est venu presque à espérer être emmené pour des interrogatoires (qui sont devenus beaucoup moins violents), pour échapper aux conditions de sa détention solitaire.

M. Almalki a aussi décrit dans le détail la routine de la salle de toilette pour les prisonniers des cellules au sous-sol. Les deux salles de toilette infestées de coquerelles étaient mises à la disposition des prisonniers, un à la fois, trois fois par jour. Une bouteille se trouvait dans la cellule pour uriner. Au début, M. Almalki avait droit à exactement deux minutes à chaque visite à la toilette. Cette limite était appliquée avec rigidité et force. M. Almalki s'est plaint que deux minutes ne suffisaient pas toujours pour les fonctions corporelles, et qu'il devrait arrêter de manger. Un des gardiens a commencé à donner à M. Almalki une minute de plus à la toilette. Cela ne suffisait guère lorsqu'un prisonnier souffrait de diarrhée, ce qui était fréquent en raison de la mauvaise qualité de la nourriture et de l'eau. Dans ce cas, attendre pour utiliser la toilette pouvait être atroce. Les vendredis, il se rappelle qu'environ 10 minutes étaient autorisées pour les ablutions d'avant la prière.

Tôt le matin de son deuxième jour à Far Falestin, seulement environ quatre heures après la fin de l'interrogatoire précédent, M. Almalki a été convoqué de nouveau. Il a été interrogé environ 18 heures de suite, mais il s'agissait surtout de questions intenses, non de pression physique intense.

Le troisième jour, il a été convoqué le matin et on lui a immédiatement ordonné d'enlever la plupart de ses vêtements. On l'a mis à l'intérieur d'un pneu d'auto, son cou contre un bord intérieur, son dos recourbé en deux et ses genoux contre l'autre bord intérieur. Il a ensuite été gravement battu, surtout à la tête, à la plante des pieds et à ses parties génitales. La motivation était évidente :

> ... pour chaque point sur lequel ils me questionnaient... ils me battaient jusqu'à ce que je réponde quelque chose qui les satisfasse; puis, ils passaient à un autre point et continuaient de me battre sur ce point jusqu'à ce que, vous savez, ils soient convaincus que je disais la vérité ou que je leur donne ce qu'ils voulaient.

Ce traitement a duré trois ou quatre heures. Dans un geste étonnamment banal, un déjeuner a été apporté, et M. Almalki a reçu du poulet et un morceau d'orange. Il se rappelle que l'orange était très difficile à manger parce que « la peau intérieure de ma bouche était presque partie en raison des cris, alors je suppose que ça brûlait de manger quelque chose d'acide ».

Les interrogatoires se sont poursuivis environ 40 jours, mais sans recours à une force comparable à celle des trois premiers jours. Vers le 40e jour, M. Almalki a été amené à un interrogatoire et questionné pour la première fois sur les liens qu'il pourrait avoir avec M. Maher Arar. Cela faisait partie d'un ensemble de questions plus large concernant un certain nombre d'amis et connaissances de M. Almalki et ses relations d'affaires. Ces questions ont vu l'entrée en jeu d'un

nouvel interrogateur, dont M. Almalki apprendra plus tard qu'il s'agissait d'un M. George Salloum, le « chef des interrogatoires » à Far Falestin.

Le 17 juillet 2002, M. Almalki a été convoqué pour une nouvelle séance d'interrogatoire. Il s'en rappelle ceci :

> … le ton du traitement était différent. Ils m'ont demandé de bander mes yeux dès que je me suis levé. Essentiellement ce bandeau était un, vous savez, vous avez l'étage prison, puis les escaliers menant à l'étage des interrogatoires, une fois à la barrière, la porte de l'étage des interrogatoires, sur le côté droit, il y a un seau d'eau avec ces pièces de caoutchouc, des bandeaux qu'ils gardent dans l'eau, je suppose pour qu'ils restent souples... Mais aussi, pour perturber les prisonniers et les humilier, leur eau est la plus sale que j'aie jamais vue.

Les yeux bandés, M. Almalki est amené dans une salle d'interrogatoire où, immédiatement, on le gifle, on lui donne des coups de poing et on le questionne agressivement pendant environ une ou deux heures. Il est accusé d'avoir menti aux interrogateurs durant les séances précédentes, Il est ensuite ramené à sa cellule, mais se rappelle qu'il pouvait entendre des cris presque ininterrompus d'autres prisonniers subissant des interrogatoires. Il insiste que c'était le dénominateur commun pendant tout son séjour à Far Falestin : d'entendre des cris. C'en est arrivé au point où « je pouvais distinguer si quelqu'un était torturé avec le pneu, la chaise ou l'électricité, puisque c'était chaque fois un type de cri différent. »

Le jour suivant, le 19 juillet, M. Almalki est amené pour un interrogatoire le matin, mais l'attitude est moins agressive. Il est ramené à sa cellule, puis rappelé vers 11 h et « l'humiliation a recommencé... tabassage et insultes ». M. Almalki est contraint de se tenir sur un pied face au mur. Lorsqu'il perd l'équilibre ou tente de changer de jambe, il est battu. Alors l'interrogateur en chef, M. George Salloum, arrive et demande à M. Almalki pourquoi il a menti. Ensuite, on bande les yeux de M. Almalki et on recommence à le battre, lui appliquant des gifles répétées et puissantes au visage.

M. Almalki est alors contraint de se coucher sur le ventre, comme les trois premiers jours d'interrogatoires, et le câble noir est utilisé pour « marteler » la plante de ses pieds. Il est de nouveau accusé d'appuyer Oussama ben Laden et d'avoir suivi une formation avec Al-Qaïda en Afghanistan. Après encore d'autres passages à tabac qui dureront jusqu'à minuit, M. Almalki raconte qu'il a dit aux interrogateurs ce qu'ils voulaient entendre.

Le 20 juillet, M. Almalki est amené dans une salle d'interrogatoire différente, avec un plafond haut. Un nouvel interrogatoire brutal débute. Il est partiellement déshabillé et giflé. Une bordure longeait le bas du mur – une projection en ciment d'environ 10 cm de largeur, qui faisait probablement partie des fondations du bâtiment. Au sommet du mur se trouvait une fenêtre métallique dotée de barreaux. M. Almalki a été contraint de faire face à l'extérieur, le dos contre le mur, ses mains au-dessus de sa tête tenant les barreaux de la fenêtre, debout sur la projection de ciment à la base du mur. Il a ensuite été obligé de laisser ses pieds glisser de la bordure et de se laisser pendre, l'appui de fenêtre coupant ses poignets. Lorsqu'il glissait ou tombait, il était battu et obligé de se suspendre de nouveau. Ses mains et poignets saignaient et la douleur était

intense. Il a finalement été attaché aux barreaux dans la même position, au moyen de lanières de tissu, ses mains derrière sa tête. Les gifles ont continué, et M. Almalki a aussi été frappé au moyen d'une ceinture et d'un câble noir.

M. Almalki ne peut se rappeler combien de temps il a été maintenu dans cette position car la douleur a occulté ses facultés mentales. En fin de compte, on l'a descendu, mais le tabassage a continué toute la nuit. Après cette expérience, M. Almalki a complètement abdiqué face aux interrogateurs :

> Ma politique, après cela, était que je ne voulais plus de tabassage... Je leur ai dit : "Tout ce que vous voulez, je vous dirai ce que je sais. Si vous voulez autre chose, je signerai un papier, en blanc, et vous pourrez y mettre ce que vous voulez, ou vous pouvez me dire ce que vous voulez que j'inscrive". Et j'étais réellement, je, j'étais au point où je ne pouvais plus encaisser, vous savez, un coup de plus...

En fait, à la fin juillet, les interrogatoires ont continué d'être durs, bien qu'il y ait eu moins de tabassages intenses. Jusqu'au 24 août. Ce jour-là, une autre séance de tabassages intenses a eu lieu, avec la participation d'un nombre indéterminé d'interrogateurs. M. Almalki avait de nouveau les yeux bandés.

En septembre et octobre, M. Almalki a été interrogé, mais sans application de force physique. Au lieu, il a été menacé de nouvelles formes de punition, y compris « la chaise » – dont M. Almalki savait qu'il s'agissait d'une méthode brutale où le dos de la victime est recourbé dans le cadre vide d'une chaise métallique, ce qui produit une douleur intense. Plusieurs des questions ont commencé à tourner autour de ses relations avec Maher Arar. De novembre 2002 à août 2003, M. Almalki est resté dans la même cellule sombre et a été interrogé régulièrement, mais pas avec le même recours à la force physique qu'il avait connu précédemment. Il insiste qu'il a passé 483 jours dans une cellule horrible. En août 2003, M. Almalki est transféré à la prison militaire de Sednaya, où il subira de nouveaux tabassages n'atteignant pas tout à fait la même intensité que ceux de Far Falestin. Ici cependant, les tabassages ne visent pas à obtenir de l'information, mais simplement à punir ou intimider. Les conditions de vie ne sont pas tout à fait aussi dures, sauf pendant une période de 10 jours, au début de sa détention à Sednaya, qu'il a passée dans une autre cellule souterraine. Les Syriens le libèrent le 1er mars 2004.

Les séjours de MM. Arar et Almalki à la prison de Sednaya se chevauchent et ils ont pu discuter assez longuement. Cependant, ils ne se sont apparemment pas communiqué tous les détails de leur détention et de leurs expériences respectives quant aux interrogatoires. Ils m'ont tous deux dit qu'ils étaient davantage préoccupés par leur survie au quotidien et par la façon de trouver des moyens d'échapper à la détention. Depuis lors, ils ont de temps à autre communiqué ensemble au Canada, mais M. Arar affirme qu'ils ne se sont pas parlé plus de cinq ou six heures en tout, en personne ou au téléphone, après leur retour au pays. M. Arar déclare que lorsqu'il a pris connaissance de la chronologie de la détention de M. Almalki dans les médias, plus de 80 p. 100 de l'information lui était nouvelle. M. Arar et M. ELMaati ne se connaissaient pas bien, mais en sont apparemment venus à se connaître quelque peu par suite de l'enquête. Ils n'avaient pas discuté de leur détention et du traitement subi en Syrie avant que le récit de M.'Arar ne soit

publié. M. Nureddin et M. Arar ne se connaissaient pas et à ma connaissance, ils n'ont toujours pas communiqué entre eux.

Bien qu'il y ait de fortes ressemblances entre les descriptions de la détention et des techniques des interrogatoires en Syrie données par MM. Almalki, Arar, ELMaati et Nureddin, rien ne me permet de soupçonner la moindre collusion. De fait, il existe des différences révélatrices dans ce qu'ils décrivent, lesquelles m'aident à conclure que les ressemblances traduisent des faits authentiques et non une collaboration en vue de produire des récits cohérents.

Les descriptions données par MM. Almalki, ELMaati et Nureddin sont aussi compatibles avec les descriptions de Far Falestin disponibles publiquement, mais elles sont beaucoup plus détaillées. Par exemple, le Country Report on Human Rights Practices for Syria produit en 2004 par le département d'État des États-Unis note que les anciens détenus décrivent des méthodes de torture comprenant des tabassages, parfois alors que la victime est suspendue du plafond. Le département d'État signale que la torture était le plus souvent pratiquée lorsque les détenus se trouvaient dans un des nombreux centres de détention exploités par les divers services de sécurité à travers le pays (p. 2 du rapport). Le rapport 2002 du département d'État contient essentiellement la même information (p. 2). Le rapport de 2002 d'Amnistie Internationale affirme qu'en Syrie, la torture et les mauvais traitement continuent d'être couramment infligés aux prisonniers politiques, surtout durant leur détention au secret à la prison de la branche palestinienne (Far Falestin) (rapport 2002 d'Amnistie Internationale, p. 2).

Les pratiques décrites par MM. Almalki, Arar, ELMaati et Nureddin trouvent aussi des échos distincts dans les notes de cas provenant du D[r] Payne. Des demandeurs du statut de réfugié qui avaient été détenus en Syrie au début des années 1990 ont aussi décrit de minuscules cellules en sous-sol qui étaient humides et sales, entendu des gens crier pendant leurs propres interrogatoires, été frappés au moyen de câbles et été immobilisés au moyen d'un pneu, pour être battus. La pratique de tabassages brutaux au tout début de la détention, suivis d'interrogatoires moins « intenses » a aussi été signalée par un des patients du D[r] Payne.

Le rapport annuel 2003 du Syrian Human Rights Committee contient des renseignements plus précis. Il fait état de détenus aux mains de la branche palestinienne en vue de subir des interrogatoires militaires, qui étaient gravement torturés et soumis à d'intenses abus physiques et psychologiques. Ce rapport mentionne expressément M. Arar, dont on dit qu'il a été soumis à de graves tortures et à d'intenses interrogatoires, et accusé de coopération avec Al-Qaïda (Syrian Human Rights Committee 2003, p. 3-4). Dans une lettre du 29 juillet 2003 à l'épouse de M. Arar, la D[re] Monia Mazigh, le comité affirme que M. Arar a été soumis à une torture extrême, y compris des coups de matraque et d'un câble effiloché sur la plante des pieds et sur le corps, des chocs électriques et l'immobilisation en position courbée au moyen d'un pneu d'automobile, pendant de nombreuses heures.

Comme on le constatera rapidement, la description du Syrian Human Rights Committee était exagérée. Je considère comme un signe positif de sa crédibilité que M. Arar a indiqué clairement, tant en public qu'en discussion avec moi, que son traitement n'était pas aussi grave que le laisse entendre le comité. M. Arar savait ce qui avait été signalé par le comité avant qu'il ne fasse sa première déclaration publique détaillant son traitement, mais sa propre description était plus

mitigée. Par surcroît, M. Arar connaissait aussi en partie l'expérience vécue par M. Almalki, mais n'a jamais tenté de « faire de surenchère » au plan des souffrances. De fait, M. Arar m'a déclaré directement croire que l'expérience vécue par M. Almalki était pire que la sienne. Tout au long de son témoignage, M. Arar était remarquablement mesuré. Il était capable de se rappeler des détails importants, mais évitait les adjectifs et les adverbes. Il devait quelquefois faire des efforts de mémoire, mais il a rarement perdu son calme. Lorsque c'est arrivé, c'était presque toujours lorsqu'il s'agissait de la souffrance d'une autre personne : M. Almalki, des femmes qu'il entendait torturer, ses enfants restés longtemps sans lui.

Lorsque je compare l'information publique et les témoignages recoupés de MM. Almalki, ELMaati et Nureddin, je conclus que leurs récits sont dignes de foi. Je crois qu'ils ont subi de graves traumatismes physiques et psychologiques pendant leur détention en Syrie. M. Almalki a été particulièrement mal traité, et ce, pendant une période prolongée. Lorsque je compare toute cette information au récit que m'a rapporté M. Arar, je suis convaincu que sa description du traitement qu'il a subi en Syrie est exacte. Nous aborderons maintenant ce récit.

Torture en Syrie

Lorsque M. Arar est emmené de Jordanie en Syrie le 9 octobre 2002, il est déjà extrêmement inquiet et désemparé. Il est important de tenir compte de son état d'esprit avant même qu'il arrive à Far Falestin. Il avait été arrêté à New York et soumis à une fouille à nu, ce qu'il a trouvé « humiliant ». Il avait été détenu au Centre de détention métropolitain de Manhattan pendant 11 jours (du 27 septembre au 11 octobre), où il avait été interrogé. On lui avait initialement refusé l'accès à un avocat et il avait eu peu de nourriture ou de sommeil. On lui avait aussi refusé de prier durant les interrogatoires. Ses interrogateurs l'avaient insulté et utilisé un vocabulaire grossier qu'il avait trouvé profondément perturbant. À 3 h, un matin, il avait été réveillé et informé que le directeur du Service d'immigration et de naturalisation des États-Unis avait ordonné qu'il soit envoyé non pas au Canada, comme il dit avoir constamment demandé, mais en Syrie. Il m'a dit qu'à ce moment, il a commencé à pleurer et immédiatement affirmé qu'il serait torturé. Il se sentait « détruit ».

M. Arar a alors été embarqué dans une camionnette et emmené au New Jersey où on l'a fait monter à bord d'un avion privé qui a entamé son long trajet jusqu'en Syrie en passant par Washington, Portland (Maine), Rome et Amman. Pendant ce voyage durant de très nombreuses heures, il était enchaîné et entravé à l'arrière de l'avion. C'est seulement dans les quelques dernières heures que les entraves ont été enlevées; il a alors été invité à dîner avec ses gardiens. Il n'est pas parvenu à manger. Il se rappelle avoir eu beaucoup de temps pour se rappeler des histoires qu'il avait entendues de ses parents dans les années 1980 au sujet des abus dans les prisons syriennes. Il était terriblement effrayé et il supposait qu'il serait torturé.

M. Arar est arrivé en Jordanie au milieu de la nuit. Pendant son transport à un centre de détention, ses gardiens jordaniens l'auraient frappé plusieurs fois à l'arrière de la tête. M. Arar avait les yeux bandés. Il n'avait pas dormi depuis son départ de New York. Il a été conduit dans une chambre et le bandeau a été retiré de ses yeux. On lui a demandé des questions routinières, puis on lui a de nouveau bandé les yeux et on l'a emmené dans une cellule. La peur l'a empêché de dormir. Le matin suivant, il a été conduit auprès d'un docteur qui lui a demandé s'il avait des

maladies ou conditions chroniques. Il a ensuite été emmené dans une salle d'interrogatoire où on lui a encore posé des questions routinières avant de lui indiquer ce qu'il savait déjà : « Vous comprenez que vous partez en Syrie ».

Le même jour, il est embarqué dans une voiture ou une camionnette. Ayant de nouveau les yeux bandés, il n'est pas certain de ce qui s'est passé exactement. Un gardien lui a dit qu'il retournait à Montréal, et il voulait tellement le croire. Au lieu, il a été transféré deux fois dans un autre véhicule. Il a été conduit à grande vitesse sur de mauvaises routes; de temps à autre, un de ses gardiens l'a frappé.

Vers environ 17 h le même jour, il a été amené dans un immeuble et on enlève le bandeau de ses yeux. Il a alors vu des photos des présidents Assad, père et fils. Certains de ses bagages qui lui avaient été rendus en Jordanie après le vol ont été fouillés et des cadeaux qu'il emportait pour sa famille – du chocolat et du parfum – ont été volés. Plus tard, M. Arar a appris qu'il se trouvait au centre de détention Far Falestin. Il était arrivé épuisé, affamé et terrifié. Il m'a indiqué avoir été si effrayé à ce moment que s'il avait pu imaginer un moyen de s'enlever la vie, il l'aurait fait.

Je dois ouvrir une parenthèse ici pour parler des impressions que m'a faites M. Arar au cours de nos longues conversations, dans la façon dont il raconte son récit. Les impressions sont pertinentes à mon évaluation de sa crédibilité et, plus encore, à mon évaluation ultérieure des effets que ses expériences ont produits sur lui-même et sur sa famille. M. Arar me semble être une personne possédant ce que l'on pourrait appeler du courage moral. Je veux dire par cela qu'il est prêt à prendre des risques lorsqu'il croit qu'il le doit pour faire une démonstration ou justifier une opinion. Cependant, il ne semble pas être particulièrement courageux au plan physique. Il n'est pas un « dur »; la perspective de douleurs physiques l'effraie sensiblement. Lorsqu'il est effrayé, il perd son sang-froid. En de nombreuses occasions, il m'a dit qu'une situation particulière l'avait fait éclater en pleurs. Cette observation n'est pas une critique, au contraire. Il y a de nos jours peu de gens au Canada qui auront jamais à éprouver leur propre courage physique. Je ne peux imaginer comment je réagirais si j'étais menacé de torture ou si j'y étais réellement confronté. Je veux dire simplement que vu la situation de M. Arar lorsqu'il est entré à Far Falestin, il est pertinent de noter que ses craintes semblent avoir été déjà intenses, et ses ressources face à la violence, limitées.

Plus tard le jour de son arrivée à Far Falestin, M. Arar a été amené pour un interrogatoire, de 20 h à minuit. Il a été questionné par un homme nommé « George », dont M. Arar découvrira plus tard qu'il s'agissait de George Salloum, le « chef des interrogatoires » à Far Falestin qui a aussi interrogé M. Almalki – quoique dans son cas, seulement plus tard dans la période de détention. Deux autres interrogateurs prenaient des notes pendant que George posait les questions, qui concernaient surtout la famille de M. Arar. George a dit qu'il connaissait un des frères de M. Arar, mais cela se révélera être un mensonge. M. Arar dit qu'il était déjà en pleurs et « détruit » durant cette entrevue. Il avait déjà décidé de dire « n'importe quoi » pour éviter la torture. Il faut se rappeler que les autres hommes que j'ai interviewés et qui avaient été à Far Falestin en ont tous fait autant, et cette réaction est conforme à la vaste expérience du P[r] Ofshe : dire aux interrogateurs ce qu'ils semblent vouloir entendre est simplement un moyen d'éviter l'abus physique. Autre point de vue, dans le cadre d'analyse du D[r] Payne, le fait de dire aux interrogateurs ce qu'ils veulent entendre est simplement une abdication du contrôle, y

compris du contrôle sur la vérité à son propre sujet. Il n'y a en fait eu aucune violence physique durant cet interrogatoire, mais il y a eu de sombres menaces. Si M. Arar tardait à répondre, George disait qu'il utiliserait « la chaise », ce que M. Arar ne comprenait pas mais supposait qu'il s'agissait d'une forme de torture.

Après avoir reçu du pain et des pommes de terre à manger, M. Arar a été emmené au sous-sol. On lui a montré l'extrémité d'un couloir, on l'a fait tourner à droite et on l'a poussé dans une porte ouverte. Il a été bouleversé car il se trouvait dans une minuscule cellule, faisant environ 7 pieds de hauteur par 6 pieds de longueur et 3 pieds de largeur. Les dimensions, quoique exprimées en pouces plutôt qu'en centimètres, correspondent de près aux descriptions de MM. Almalki et ELMaati. Il en va de même pour d'autres détails. M. Arar a mentionné que la cellule contenait uniquement deux minces couvertures et un « drap isolant contre l'humidité » ainsi que deux bouteilles, « une pour de l'eau et l'autre pour l'urine ». Il a aussi décrit une ouverture au milieu du plafond, faisant environ 1 pied sur 2 pieds. Il n'y avait aucune lumière dans la cellule, sauf la lumière tamisée pénétrant par l'ouverture dans le plafond. Il se rappelle deux ou trois fois où des chats ont uriné par cette ouverture. Il découvrira plus tard des rats dans le bâtiment, en ayant vu dans les toilettes. Il a trouvé les rats « effrayants » et a coincé sous la porte de la cellule des souliers de fabrication chinoise qu'on lui avait offerts à New York, pour éviter que les rats ne pénètrent dans la cellule. Celle-ci était humide et très froide en hiver, étouffante en été. M. Arar était connu de ses gardiens uniquement par le numéro de sa cellule : 2.

La description que donne M. Arar de la visite des toilettes correspond aussi aux détails rapportés par M. Almalki. Chaque prisonnier était convoqué à la toilette trois fois par jour, habituellement avant que les repas soient servis. Les gardiens commençaient au hasard par différentes cellules et attendaient près de la toilette. Chaque prisonnier avait droit à deux ou trois minutes. Un des gardiens, avec lequel M. Arar avait une relation légèrement meilleure, lui accordait un peu plus de temps à la toilette. Comme les autres prisonniers s'en sont rappelé, la routine de la toilette était atroce lorsqu'ils souffraient de diarrhée. M. Arar a été relativement chanceux puisqu'il avait pu apporter deux boîtes métalliques qui avaient contenu des bonbons tunisiens. Il les a utilisées au besoin et les nettoyait à la toilette. Le vendredi, 15 minutes étaient accordées pour les ablutions avant les prières.

Le jour après son arrivée à Far Falestin, le 9 octobre 2002, M. Arar est encore plus épuisé puisqu'il n'avait pas pu dormir dans son horrible cellule. Il a été convoqué pour un interrogatoire. Dès qu'il est arrivé, George a commencé à le frapper. La chaise sur laquelle M. Arar était assis a été enlevée et il s'est retrouvé sur le sol. Le fait d'être mis sur le sol est une constante répétée par les autres hommes que j'ai interviewés. Ils l'ont interprété comme une forme d'humiliation – l'abaissement du détenu par rapport aux interrogateurs.

George a apporté avec lui dans la salle un câble noir qui aurait pu être un câble électrique effiloché. Il faisait 2 pieds de longueur, et était probablement fait de caoutchouc, mais n'était pas creux. M. Arar dit qu'en voyant le câble, il a immédiatement commencé à pleurer. George a dit à M. Arar d'ouvrir sa main droite, puis a levé le câble et l'a abaissé vivement. M. Arar se rappelle très bien du moment. Il dit qu'il se sentait comme un mauvais écolier syrien. Il s'est levé et a commencé à sauter, mais on l'a contraint à redescendre et le procédé a été répété avec sa main gauche. M. Arar a de nouveau bondi. Aucune question n'avait encore été posée. Cette technique

semble analogue à la gifle portée à M. Almalki, qui l'a fait passer dans un autre monde. M. Arar a eu la même réaction. Il a réellement commencé à craindre la suite.

À partir de ce moment, M. Arar a été contraint de demeurer debout près de la porte et les questions ont commencé. Le thème constant était « Vous êtes un menteur ». On lui a donné de pauses, le faisant passer dans une autre pièce d'où il pouvait entendre d'autres personnes crier. Quelquefois, on lui a bandé les yeux et on l'a laissé debout dans le passage une heure ou plus. Les cris continuaient. Il est remarquable que la seule fois où M. Arar s'est complètement effondré pendant que je l'interviewais est lorsqu'il a décrit les cris de femmes que l'on battait et les pleurs des bébés que certaines des femmes avaient avec elles au centre de détention. M. Arar est devenu « très craintif » en entendant tout cri. Lorsqu'on l'a ramené à la salle d'interrogatoire, il a été frappé au haut du corps et on lui a posé d'autres questions. On l'a surtout interrogé sur ses relations avec diverses personnes. À son deuxième jour à Far Falestin, l'interrogatoire a duré environ 10 heures.

Le jour 3, le 11 octobre 2002, sera le plus « intense » pour M. Arar. Il a été questionné 16 à 18 heures et exposé à de graves abus physiques et psychologiques. Les questions portaient en partie sur M. Almalki. M. Arar a été frappé avec le câble noir plusieurs fois cette journée-là, et menacé de chocs électriques, de « la chaise » et « du pneu ». Habituellement, M. Arar recevait trois ou quatre coups de câble, ensuite il était questionné, puis les coups recommençaient. Éventuellement, il est devenu si faible qu'il était désorienté. Il se rappelle qu'on lui a demandé s'il s'était entraîné en Afghanistan. Il était alors si effrayé et si endolori qu'il a répondu : « Si vous voulez ». On lui a demandé quelle frontière il avait traversé et s'il avait vu M. Almalki en Afghanistan. M. Arar se rappelle avoir uriné deux fois sur lui-même durant cet interrogatoire. Il a ensuite dû porter les mêmes vêtements deux mois et demi. Il était « humilié ».

Les questions ont continué de porter sur ses relations avec diverses personnes, sa famille, ses comptes bancaires et son salaire. M. Arar se rappelle avec perplexité que ses interrogateurs ne pouvaient pas comprendre comment il gagnait sa vie; le concept de « services » dans le secteur de la technologie de l'information ne leur semblait pas crédible – non plus que son salaire, qu'ils croyaient invraisemblablement élevé. Il a été battu pour avoir raconté ces « mensonges ».

Après ces tabassages du jour 3, l'interrogatoire est devenue moins intense au plan physique. Il y a eu beaucoup moins de recours aux câbles, et davantage de coups de poing ou autres coups. Le 16^{e} ou 17^{e} jour d'octobre, ces violences ont encore diminué. Par contre, les menaces se sont intensifiées, de sorte que la pression psychologique était extrême. Par exemple, la deuxième semaine de détention, il a été placé dans « le pneu » mais, au contraire de M. Almalki, il n'a pas été battu. La menace était toutefois réelle. La « chaise » a aussi été invoquée pour l'effrayer. À la fin de chaque séance d'interrogatoire, un interrogateur disait « ce sera plus dur demain », ou « demain, ce sera pire pour vous ». M. Arar n'est pratiquement pas parvenu à dormir plus de deux ou trois heures par nuit.

M. Arar décrit une réaction semblable à celle de M. Almalki. Avec le temps, alors que les tabassages devenaient moins intenses, c'est l'horreur quotidienne de la vie solitaire dans une cellule minuscule, sombre et humide, sans rien à lire (sauf, plus tard, le Coran) qui est devenue l'aspect le plus difficile de sa détention. Alors que la cellule était au début un refuge contre les

passages à tabac, elle est par la suite devenue une « torture » en soi. M. Arar décrit des nuits dans sa cellule, seul, sans pouvoir dormir, sur le sol froid en béton. Il devait se retourner toutes les 15 minutes. Il pensait constamment à sa famille et s'inquiétait de leurs finances et de leur sécurité. Il était « bombardé de souvenirs ». Il est demeuré dans sa cellule 10 mois et 10 jours, et n'a pratiquement jamais vu la lumière du jour sauf lorsqu'il était transféré pour les visites consulaires. Sa première visite dans la cour de la prison ne s'est produite qu'en avril 2003. M. Arar décrit sa cellule comme « un tombeau » et « une mort lente ». Il se rappelle qu'en janvier ou juillet 2003, il avait atteint sa limite. Il a tenté de maintenir la forme en faisant des tractions avec les mains et en marchant de long en large dans sa cellule, mais il perdait l'espoir et il a éventuellement mis fin à son modeste programme d'exercices.

À deux occasions au moins dans sa cellule, il a perdu toute maîtrise de soi et s'est mis à crier et à cogner sa tête sur le mur. Il se sentait « étourdi et fatigué et à bout de souffle », et son cœur a commencé à battre à tout rompre. Chaque fois, un gardien est venu et l'a laissé se laver le visage. Il n'a pas été puni, ce qui l'a étonné. Avec le temps, M. Arar a aussi constaté qu'il devenait, comme il dit, « plus égoïste ». Si au début ses pensées étaient surtout pour sa famille, après quelques mois de détention, il ne se préoccupait plus que de sa survie quotidienne. C'est là encore aujourd'hui la source d'un sentiment de culpabilité.

Un de ses interrogateurs, « Khalid », est resté quelques mois sans voir M. Arar. Lorsqu'il l'a revu en juillet 2003, il a dit à M. Arar que sa femme le divorcerait si elle le voyait tel qu'il était devenu, mince, apathique et en pleurs. Les visites consulaires de M. Léo Martel ont donné à M. Arar un peu d'espoir et un certain lien à sa famille, mais elles étaient aussi extrêmement « frustrantes ».

M. Arar s'est rappelé un détail révélateur en particulier lorsque je l'ai interrogé sur la montée et la descente des escaliers vers les salles d'interrogatoire. J'ai simplement demandé s'il se rappelait avoir vu quelque chose sur les escaliers. Pendant un certain temps, il ne pouvait se souvenir de rien de spécial, mais il s'est ensuite rappelé la présence d'un seau d'eau et de ce qui ressemblait à des souliers de caoutchouc. Il semble probable que c'était le même seau dont M. Almalki se rappelait qu'il contenait des bandeaux de caoutchouc pour les yeux. M. Arar n'a jamais rien pris dans le seau, au contraire de M. Almalki, mais une fois qu'il a été mépris pour un autre prisonnier, on lui a demandé de porter le seau. C'est pour cette raison qu'il se rappelait l'avoir vu sur les escaliers.

Le 20 août 2003, M. Arar a été transféré à la prison Sednaya, où les conditions étaient « comme le paradis » comparées à celles de Far Falestin. Il a été libéré le 5 octobre 2003 après avoir signé un « aveu » que lui avait remis en cour un procureur syrien.

Je conclus que le traitement subi par M. Arar à Far Falestin constitue de la torture au sens du droit international. Les techniques d'interrogation utilisées à l'égard de M. Arar, surtout les trois premiers jours mais aussi de temps à autre au cours des deux premières semaines de sa détention équivalent à de la torture. L'utilisation du câble noir, en particulier, et les tabassages généralisés qu'il a subis ne pouvaient qu'être « intentionnels ». Ils étaient destinés à infliger une douleur ou des souffrances aiguës. La douleur était manifestement physique. Mais de plus, les techniques d'humiliation et la création d'une peur intense étaient des formes de torture psychologique. C'est

le cas en particulier de la stratégie où on bandait les yeux de M. Arar et on le faisait attendre la prochaine séance d'interrogation dans un corridor ou une pièce d'où il pouvait entendre les cris d'autres victimes. Les menaces de recours à d'autres formes de torture physique, comme le pneu et la chaise, équivalent aussi à de la torture psychologique. Cette conclusion s'impose en particulier pour un homme comme M. Arar qui redoutait si clairement la violence physique. La douleur ou les souffrances infligées visaient une fin considérée comme pertinente en droit international : l'obtention d'un aveu. En l'occurrence, M. Arar a succombé à la douleur et aux souffrances qu'il a connues, et il a « avoué ». Mais même s'il ne l'avait pas fait, la finalité des techniques d'interrogation aurait été la même. Pour déterminer s'il y a eu torture, il n'importe pas que des aveux soient « vrais » ou non. Enfin, il ne fait aucun doute que les auteurs de la torture étaient des agents de la fonction publique syrienne. On sait que la prison Far Falestin est exploitée par les services syriens de renseignement militaire.

M. Arar a aussi connu une deuxième forme de torture, créée par les conditions effroyables de sa détention. Dans son témoignage, le D[r] Peter Burns a laissé entendre que les conditions régnant dans la cellule où M. Arar était détenu pourraient constituer de la torture au sens du Comité contre la torture :

> En supposant que ces faits soient établis, et que la preuve médicale soutienne cette allégation, je considérerais le tout comme de la torture, mais, là encore sujet à la fin visée dans la définition. (Témoignage Burns, p. 5928)

Les conditions de la cellule ont été établies à ma satisfaction. Les descriptions données par M. Arar correspondent à celles de MM. ELMaati et Almalki. Les parallèles entre leurs témoignages respectifs sont suffisants pour être entièrement convaincants. La pensée de passer des mois dans de telles conditions est horrifiante. Tel était d'ailleurs le but. La douleur et les souffrances étaient terribles, surtout psychologiquement. Le but consistait à faire céder la victime pour qu'elle passe aux aveux. Les conditions étaient créées et gérées par des agents de la fonction publique syrienne.

En ce qui concerne la preuve médicale, elle étaie pleinement la torture tant physique que psychologique durant les interrogatoires et la torture que représentaient les conditions de la cellule. M. Arar m'a autorisé à discuter avec les deux principaux médecins praticiens qui l'ont soigné depuis peu après son retour au Canada et les a autorisés à me communiquer des détails de ses antécédents médicaux. Les deux ont exprimé une complète confiance quant à l'authenticité du récit de M. Arar.

Le D[r] Doug Gruner est médecin de famille à Ottawa et il a de l'expérience du syndrome de stress post-traumatique. Il travaille également comme médecin urgentologue dans deux communautés près d'Ottawa. Il pratique depuis environ une décennie, il a travaillé au Malawi et en Tanzanie et il a participé au Comité international de la Croix-Rouge au Timor-Oriental en 2000. Dans ce dernier contexte, il a vu des personnes qui avaient été torturées et qui avaient subi des traumatismes physiques et émotionnels graves. M. Arar a consulté le D[r] Gruner la première fois en octobre 2003 sur recommandation d'Amnistie Internationale et a pris des rendez-vous régulièrement depuis lors, bien que moins souvent dans les derniers mois. Le D[r] Gruner est aussi médecin d'une autre personne dans une situation semblable à celle de M. Arar, mais il a pris soin

de ne pas confondre les cas. Le D[r] Gruner n'a pas répondu aux questions lorsqu'il craignait qu'une partie de l'information pourrait provenir non pas de M. Arar, mais de cette autre personne.

Le D[r] Gruner m'a dit que les symptômes physiques et psychologiques de M. Arar étaient entièrement compatibles avec le récit que M. Arar a donné de sa détention et de sa torture. Ils étaient aussi compatibles avec les récits semblables donnés au D[r] Gruner par des victimes de torture au Timor-Oriental. Les détails seront abordés plus loin, dans la section sur les effets des expériences de M. Arar pour lui-même et pour sa famille.

La D[re] Marta Young détient un doctorat en psychologie clinique et est professeur permanent à l'Université d'Ottawa. Elle se spécialise dans la psychologie interculturelle et s'occupe de dossiers liés aux réfugiés, en particulier à ceux qui ont souffert de traumatismes et de torture. M. Arar l'a consultée cinq jours après son retour de Syrie le 10 octobre 2003, à nouveau sur recommandation d'Amnistie Internationale. Il a poursuivi un cycle d'environ 12 consultations.

La D[re] Young a jugé que M. Arar s'est initialement présenté comme un cas entièrement compatible avec un traumatisme récent. Il était dans ce qu'elle a décrit comme une « phase post-traumatique aiguë ». Elle a appliqué certains tests courants visant le stress post-traumatique et la dépression, et constaté qu'à deux occasions séparées de plus de six mois, les scores obtenus par M. Arar le classaient comme étant « gravement » stressé et « modérément à gravement » déprimé. Ces évaluations ont été confirmées par ses observations cliniques. La D[re] Young affirme que les détails du récit que lui a donné M. Arar concordaient entièrement avec la chronologie publique de ce qu'il a dit lui être arrivé, et elle insiste qu'il a commencé à lui raconter son récit très tôt après son retour au Canada. Elle n'a discerné « aucune exagération ou simulation ». De fait, ses observations l'ont convaincue que M. Arar est « une personne droite, honnête ». Comme elle le dira : « il n'invente pas des histoires ». Le récit est tout simplement trop congruent par rapport à sa propre expérience et à la littérature sur les victimes de torture pour qu'une invention soit probable.

En somme, les rapports médicaux sont compatibles avec le témoignage de M. Arar, qui est confirmé par les comptes rendus publiés de pratiques de torture en Syrie et avec le témoignage des trois autres hommes que j'ai interviewés, qui avaient été détenus et interrogés à Far Falestin. Je conclus que M. Arar a été torturé en Syrie.

Effets de la torture

Effets physiques

Heureusement, les effets purement physiques de la torture subie par M. Arar se sont pour l'essentiel révélés passagers. Le D[r] Gruner signale que lorsqu'il a examiné M. Arar la première fois, il y avait peu d'indications physiques de torture. Ceci est cohérent par rapport au récit de M. Arar selon lequel la force physique lui a été appliquée dans les premiers jours de sa détention. Lorsque le D[r] Gruner a vu M. Arar, celui-ci n'avait pas subi de torture pendant ses interrogatoires depuis de nombreux mois. En outre, M. Arar m'a dit que durant sa détention à la

prison de Sednaya, il avait pu « retrouver sa forme physique ». Il avait pu manger mieux et faire de l'exercice.

Il reste que M. Arar avait d'importants soucis physiques à son retour au Canada et pendant les trois à quatre mois suivants. En particulier, il se plaignait de douleur à la hanche, sans doute liée au fait de dormir dans un local exigu et humide sur un sol dur pendant plus de 10 mois. M. Arar s'est aussi plaint de douleur autour du visage, de la tête, du cou, des épaules et du bas du dos. Comme le souligne le D[r] Gruner : « La douleur est une chose difficile à cerner. Il peut ne guère y avoir d'indices objectifs, mais elle est toujours là ». Quoi qu'il en soit, la douleur initiale a maintenant été « définitivement réglée » sauf que M. Arar souffre maintenant d'une nouvelle douleur au sommet des épaules, qui sont sensibles à la moindre pression. En outre, certains des problèmes psychologiques que je décris ci-dessous ont de réelles conséquences physiques. Par exemple, le fait de grincer les dents en raison du stress a contribué à une douleur faciale. Des cauchemars perturbent le sommeil de M. Arar jusqu'à ce jour.

Effets psychologiques

Psychologiquement, les expériences de M. Arar en Syrie ont été dévastatrices, bien qu'il faille signaler que certaines de ses plus grandes épreuves psychologiques découlent des expériences qu'il a vécues depuis son retour au Canada. Mais même ces dernières peuvent être rattachées aux événements en Syrie en ce sens où la détention et la torture qu'il y a connues ont causé plusieurs des événements au Canada, y compris la Commission d'enquête.

M. Arar m'a dit que dans l'avion le ramenant au Canada, il était dans un état « fragile ». Il ne savait pas à qui faire confiance. La D[re] Young a témoigné que ce manque de confiance est un symptôme classique du stress post-traumatique lorsque celui-ci est causé par une intervention humaine – ce qu'elle appelle un « traumatisme interpersonnel » – plutôt que par un événement naturel. Chaque personne qui a traité de près avec M. Arar depuis son retour a insisté sur le fait qu'il est demeuré méfiant. La D[re] Monia Mazigh, l'épouse de M. Arar, a dit qu'il lui a fallu de nombreux mois pour faire confiance à qui que ce soit outre elle-même et quelques proches conseillers dont elle lui avait dit qu'il devait leur faire confiance en raison du travail qu'ils avaient accompli pour lui dans le passé.

La méfiance se fonde sur une crainte persistante. M. Arar ne peut pas encore envisager de voyager en avion, même au Canada. Il redoute que l'avion soit détourné aux États-Unis, qu'il soit interpellé et que le supplice recommence. Il a peur de ne pas pouvoir reprendre une vie « normale ». Il craint que l'on ne croie pas à son récit.

Cette crainte et cette méfiance ont en fait été combinées à la façon dont il a vécu la Commission d'enquête. Il a été particulièrement perturbé par certaines « fuites » émanant de sources dont on dit qu'elles seraient intérieures au gouvernement canadien et qui le faisaient voir sous un jour défavorable. Ces événements ont exacerbé son sentiment d'injustice datant de sa détention et de sa torture en Syrie. Tous ses conseillers que j'ai interviewés ont insisté que M. Arar avait été « terrassé » par ces fuites. Certains l'ont décrit comme étant devenu « hystérique ». Il ne pouvait plus maîtriser ses émotions, et il fallait de nombreuses heures de conversation ininterrompue

pour le calmer chaque fois que les médias révélaient des renseignements qu'il pensait trompeurs et injustes.

Le D[r] Gruner a rapporté que M. Arar se fatiguait aisément. Alors qu'avant la détention en Syrie, M. Arar était aux dires de son épouse une personne énergique et motivée, il a maintenant de la difficulté à se concentrer. Il se sent submergé s'il a plus de deux réunions le même jour. À certains moments, sa léthargie se transforme en rage imprévisible.

Un des effets psychologiques les plus éprouvants de sa détention est que M. Arar a constamment la sensation que des insectes rampent sur tout son corps, et surtout autour de ses parties génitales. Il pensait que les insectes étaient réels alors qu'il ne s'agissait que de créations psychologiques. Selon l'expérience du D[r] Gruner, de telles pensées ne sont pas inhabituelles chez les personnes qui ont passé une longue période dans des conditions de détention absolument insalubres.

J'ai déjà mentionné que les observations de la D[re] Young ont confirmé les tests révélant que M. Arar souffrait d'une forme aiguë du syndrome de stress post-traumatique et d'une dépression modérée ou grave. Dans ses échanges avec M. Arar, elle a jugé qu'il était probablement une personne de grande aptitude psychologique avant le traumatisme en Syrie. Elle croit qu'il devait avoir « un solide estime de soi » pour s'en sortir comme il l'a fait. Cependant, elle note que pendant quelques mois, il était « éparpillé », souffrant d'un faible champ d'attention et de difficulté à s'en tenir à un sujet.

La D[re] Mazigh insiste que l'homme qu'elle a épousé était très concentré. Il avait de solides « valeurs familiales » et était d'une nature facile à vivre. M. Arar était pratiquant au plan religieux, ce qui importait à la D[re] Mazigh. Il n'avait pas tendance à s'obstiner et était capable de compromis. Il était aussi « patient » et « souple » avec elle en tant que femme voulant travailler hors du foyer. Elle l'a décrit comme une personne optimiste convaincue qu'il pouvait travailler fort et assurer une vie agréable à sa famille. La D[re] Mazigh croit que M. Arar a toujours ressenti un sens aigu du devoir envers sa famille immédiate. Dans sa religion et sa culture, comme elle le dit, « un homme doit travailler et nourrir ses enfants et son épouse ». Mais elle sentait que cette attitude n'était pas une question de pouvoir mais du devoir d'un homme de protéger sa famille. M. Arar était apparemment très attentif à leur fille née en 1997, et était « un père patient ». Leur fils né en 2002 souffrait de coliques. M. Arar l'amenait en voiture pour tenter de le calmer. Évidemment, M. Arar a été absent pendant une grande partie de la deuxième année du garçon.

La D[re] Mazigh a rencontré M. Arar à l'aéroport de Montréal à son retour de Syrie. Elle a été choquée de découvrir un homme soumis, au regard éteint. Comme elle l'a dit, il « ressemblait à un chien » et il semblait « perdu ». Il s'inquiétait de sa sécurité et ne faisait confiance à personne. Les quelques jours suivants, alors que la famille a passé du temps ensemble à Montréal, M. Arar a commencé à raconter son histoire. Il était complètement incohérent, des souvenirs lui revenaient au hasard et il pleurait constamment. Il n'a pu ni manger ni dormir pendant deux ou trois jours.

La D[re] Mazigh rapporte que pendant de nombreuses semaines, M. Arar paraissait « confus ». Il faisait les cent pas, comme s'il était encore dans sa cellule, en parlant à son épouse. Il était toujours fatigué. Il a dit à la D[re] Mazigh qu'il voulait seulement « une vie normale », une

expression qu'il m'a répétée à plusieurs occasions. La normalité signifiait absence de conflits. M. Arar a dit à son épouse : « Je ne vais jamais me disputer avec toi ». Elle croyait qu'il espérait être « une personne idéale ».

Au lieu, les quelques mois suivants, M. Arar a continué d'avoir des cauchemars, surtout au sujet de « George ». Il était constamment craintif et fragile. Il était souvent suspicieux et il se croyait observé. [Je ne veux pas nécessairement laisser entendre qu'il n'était pas observé.] Sa mémoire était beaucoup plus faible qu'avant sa période en Syrie. Il se sentait si accablé qu'il oubliait de payer ses comptes et perdait souvent ses clés. Il se plaint toujours de maux de tête et du « stress » qu'il ressent.

Une indication particulièrement révélatrice du traumatisme psychologique dont souffre toujours M. Arar est qu'il trouve difficile de lire le Coran depuis son retour au Canada. Il le faisait tous les jours à Far Falestin, dès que le livre saint lui a été fourni. Il avait été un musulman pieux et pratiquant au moins depuis ses études à McGill. Le D[r] Gruner a souligné que M. Arar lui avait parlé souvent de ce problème de ne pouvoir lire le Coran. M. Arar n'est pas certain d'en comprendre la raison.

Effets par rapport à la famille et par rapport à la communauté

M. Arar m'a dit qu'il se sent coupable au sujet de sa relation actuelle avec sa propre famille. Il se sent souvent émotionnellement distant et pris par ses propres préoccupations. Il est impatient avec les enfants et il trouve qu'il ne peut pas passer du temps avec eux quand cela leur convient. Il accepte souvent des appels téléphoniques quand il devrait être avec les enfants au parc, par exemple. Sa fille se fâche lorsque cela se produit. Même si les deux enfants semblent bien fonctionner, M. Arar pense qu'ils doivent ressentir son éloignement.

La D[re] Mazigh le ressent assurément. Elle a aussi noté que M. Arar s'en remet à elle pour presque toutes les décisions. Cet aspect de leur relation est devenu « étrange », selon la D[re] Mazigh. M. Arar semble avoir besoin de sentir que son épouse est forte et en charge alors qu'il se sent faible et désorienté. Mais en même temps, il n'est pas à l'aise dans cette situation de dépendance.

Bien que les deux époux aient été discrets à ce sujet, j'ai pu comprendre que l'attention attachée par M. Arar à la Commission d'enquête et à ses préoccupations générales en matière de « sécurité » est devenue une importante source de tension. D'autres proches m'ont dit que M. Arar a développé une « fixation » et une « obsession » pour ce qui est de faire connaître son histoire à travers des travaux de la Commission d'enquête et le sort d'autres détenus. La D[re] Mazigh a mentionné que lorsque la Commission d'enquête ne siégeait pas, M. Arar était plus calme que pendant ses séances. Un ami de M. Arar m'a dit que même lors d'une randonnée familiale dans les collines de la Gatineau près d'Ottawa, M. Arar ne pouvait parler que de l'enquête.

Depuis son retour, M. Arar a eu une relation difficile avec la communauté musulmane au Canada. La D[re] Young fait remarquer qu'un comportement d'isolation sociale est commun chez les victimes de torture. Ce phénomène peut être associé à la méfiance. M. Arar a arrêté d'aller à

la mosquée qu'il fréquentait auparavant. Il m'a dit être déçu de la réaction de nombreux musulmans à son endroit et envers son récit. Alors que d'autres Canadiens l'abordent quelquefois dans la rue pour témoigner de solidarité, la plupart des musulmans l'évitent. M. Arar pense que cet éloignement peut avoir été exacerbé par les « fuites » aux médias mentionnées précédemment. Il craint que de nombreux musulmans « ne comprennent pas le principe de la justice » et la nécessité de le défendre constamment. Bien que de nombreux membres de la communauté musulmane aient aidé la D^re^ Mazigh pendant la détention de M. Arar en Syrie, il n'a reçu que peu d'aide depuis son retour au Canada. Le sentiment d'isolation de la communauté musulmane ressenti par M. Arar a été souligné par d'autres proches que j'ai interviewés.

Effets économiques

Si les effets psychologiques de la détention et de la torture de M. Arar en Syrie ont été graves, les effets économiques ont été presque catastrophiques, du moins du point de vue d'un ingénieur de classe moyenne qui a dû compter sur l'aide sociale pour nourrir, habiller et loger sa famille. Chaque personne que j'ai interviewée qui connaît M. Arar a insisté sur le fait que son inaptitude à trouver un emploi depuis son retour au Canada a eu un effet dévastateur tant sur son état psychologique que sur ses finances familiales.

M. Arar m'a dit que le fait d'être privé d'emploi le « détruisait ». La D^re^ Mazigh a indiqué que c'était une source de tension entre elle et son époux. Elle l'a encouragé à élargir autant que possible sa quête d'emploi, alors qu'il est demeuré déterminer à trouver un travail dans son domaine, le génie informatique. La D^re^ Young croit que la situation d'emploi de M. Arar est un des aspects « les plus pénibles » de sa situation. L'impossibilité de trouver un emploi a aussi nourri le sentiment d'aliénation de M. Arar par rapport à la communauté musulmane : il s'agit de l'exemple le plus concret d'absence d'une aide dont il avait besoin. M. Arar a envoyé des centaines de demandes par courrier électronique ou de lettres, ne recevant que peu de réponses. Lorsqu'il a pu parler directement avec des employeurs éventuels, certains de ses conseillers m'ont dit qu'il a été traité sèchement et froidement. Dans de nombreux cas, il a été amplement évident qu'il n'était pas embauchable en raison de sa notoriété négative.

Pour situer l'inaptitude de M. Arar à trouver un emploi dans le contexte adéquat, il importe de noter que M. Arar semble trouver une grande partie de son estime de soi dans son travail. Il est le membre de sa famille qui a fait les études les plus avancées, l'enfant cadet d'une mère qui l'a poussé à réussir dans ses études. Il est extrêmement fier de ses compétences techniques et il a une forte image de soi comme professionnel accompli et hautement compétent. Il était fier qu'on lui demande de voyager pour son travail. Comme il a décrit ses expériences professionnelles antérieures et son dévouement envers divers projets, on discerne l'image d'un homme que l'on pourrait même appeler un bourreau de travail. M. Arar a accepté un emploi à Boston, laissant son épouse à Ottawa avec leur premier enfant pendant qu'elle terminait son doctorat. Il l'a fait parce qu'il était ambitieux et pensait que cet emploi était le meilleur qui lui était offert au moment, celui qui présentait les meilleures perspectives pour l'avenir. M. Arar se préoccupait profondément de sa capacité de revenus.

À la lumière des événements qui ont suivi, il est ironique que M. Arar ait semblé avoir conservé des sentiments très positifs envers la culture d'affaires américaine. Il m'a dit – et des

observateurs l'ont confirmé – qu'il trouvait les gens d'affaires américains plus professionnels, plus compétents et plus déterminés que la plupart des Canadiens avec lesquels il avait traité. Il semblait croire que ses relations d'affaires aux États-Unis seraient déterminantes pour son avenir. Il est revenu des États-Unis au Canada en espérant demeurer consultant auprès de son employeur américain. Boston était attrayante au plan professionnel, mais trop dispendieuse. Il voulait réunir sa famille dans le milieu sûr et relativement peu dispendieux d'Ottawa, où le niveau de vie de la famille pourrait le mieux être protégé.

Ce rêve s'est complètement effondré. Selon la plus récente information dont je dispose, M. Arar s'est vu offrir un modeste poste à mi-temps comme conseiller en informatique à l'école de sa fille. C'est peu pour un homme qui s'enorgueillissait de l'essor de sa capacité de revenus.

Conclusion et résumé des constatations

Je conclus que M. Maher Arar a été soumis à la torture en Syrie. Les effets de cette expérience, ainsi que les événements et expériences qui ont suivi au Canada, ont été profondément négatifs pour M. Arar et sa famille. Bien que peu d'effets physiques aient persisté, l'état psychologique de M. Arar a été gravement atteint et il demeure fragile. Ses relations avec les membres de sa famille immédiate ont été affaiblies. Économiquement, la famille a été dévastée.

Annexe A

Bibliographie

Amnesty International, *Report 2002*, Syria (2002)

Département d'État des États-Unis, *2002 Country Report on Human Rights Practices, Syria* (2003)

Département d'État des États-Unis, *2004 Country Report on Human Rights Practices, Syria* (2005)

Évaluations très secrètes des droits de la personne en Syrie et autres documents protégés du gouvernement du Canada

Human Rights Watch, *World Report 2003*, Syria (2003)

Nations Unies, *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants* (1984)

Notes aux dossiers du D[r] Donald Payne (1992-1994)

Syrian Human Rights Committee, *SHRC Annual Report-2003*, www.shrc.org/english/reports/2003/annual_report/c5.htm (2003)

Témoignages publics et à huis clos présentés à la Commission d'enquête

Annexe B

Entrevues

Abdullah Almalki

Maher Arar

Ahmad Abou-ELMaati

Doug Gruner

Monia Mazigh

Alex Neve

Muayyed Nureddin

Kerry Pither

Riad Saloojee

Marta Young